

ARGELÈS-SUR-MER

EN ACTION POUR UNE
**VILLE
DURABLE**

Livret Transition Écologique et Développement Durable



      ville-argellessurmer.fr





Antoine Parra
Maire d'Argelès-sur-Mer,
Président de la Communauté de communes
Albères - Côte Vermeille - Illibéris

Agir au quotidien pour vous et les générations futures !

Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Vivre la ville, c'est profiter d'un cadre de vie agréable et adapté à toutes et à tous. C'est aussi savoir anticiper les défis de demain et y répondre. Les pratiques doivent évoluer, à tous les niveaux : transports durables, réduction drastique des déchets, végétalisation dans l'espace public, rénovation des équipements, alimentation responsable...

Les inondations catastrophiques à Valence en Espagne, le cyclone tropical intense Chido qui a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte, les incendies ravageurs qui ont ravagé une partie de Los Angeles... Tous ces événements ont coûté la vie à plusieurs dizaines de personnes, en à peine quelques heures.

Plus près de nous, l'alerte sécheresse toujours en vigueur dans notre département avec son lot d'incendies qui a frappé durement nos communes : Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Saint-André, Sorède et Argelès-sur-Mer.

Toutes ces catastrophes naturelles remettent, une fois de plus, les responsables politiques face à la crise climatique.

La prise de conscience écologique n'est plus réservée à cette partie de la population que le dérèglement climatique inquiète. Elle est désormais dans tous les esprits.

La pression de l'urgence climatique nous impose de revoir nos modèles économiques et de politiques publiques.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

La mise en œuvre d'une politique durable est l'affaire de tous : des particuliers, quels que soient leur âge et leur quartier, des entreprises et des institutions publiques.

Avec l'ensemble de mon équipe municipale et avec le concours des agents, pleinement investis dans leurs missions quotidiennes, nous avons entrepris le formidable chantier d'une

ville durable, où la nature est partout, en nous adaptant au changement climatique.

Il a été la ligne directrice de notre action pour accompagner la transformation de notre commune, avec cohérence et responsabilité, en lien avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

Pour construire un cadre de vie apaisé, pour construire le Argelès-sur-Mer de demain.

Vous pouvez le constater chaque jour, Argelès-sur-Mer est engagé dans la transition écologique et le développement durable, pour faire évoluer son territoire et accompagner ses habitants vers un nouveau modèle économique, social et environnemental. L'Homme est au cœur de cette transformation. Il s'agit de mettre en place un environnement plus viable, vivable, équitable et désirable pour tous, en renouvelant nos façons de consommer, de travailler, d'habiter ou encore de vivre-ensemble.

Parce qu'il ne faut « jamais sacrifier l'avenir au présent », pour paraphraser Pierre Mendès-France, nous devons agir au quotidien pour nos concitoyens et les générations futures, car l'urgence, c'est maintenant !

Même si notre centre-ville a bien des atouts, commerciaux en particulier, il nous reste à anticiper les besoins à venir : des flots de fraîcheur encore plus nombreux, davantage d'espaces naturels pour compléter ceux existants et ceux créés récemment, des cheminements doux, plus de mixité sociale. Ou comment concilier les usages d'aujourd'hui et ceux du futur.

C'est pourquoi, nous portons à votre connaissance ce livret, qui nous l'espérons sera le plus complet possible sur ce qu'il se passe à Argelès-sur-Mer.

Nous le faisons pour vous et nous le faisons avec vous !

Bonne lecture !

Avec mon entière fidélité,




Antoine Parra
Maire
Président de la CC ACVI



1^{er} Adjoint
Laurent Fabre
Commerce
Mobilités



2^e Adjointe
Marguerite Pujadas
Affaires scolaires
Solidarité sociale



3^e Adjoint
Antoine Casanovas
Urbanisme



Conseiller Municipal
Didier Lafond
Patrimoine - Culture
Coopération



Conseillère Municipale
Camille Got
Santé
Animations de la ville



Conseillère Municipale
Lucia Sadok
Politique de proximité



Conseiller Municipal
Benoît Ribard
Jeunesse et enfance
Transition écologique



4^e Adjointe
Brigitte De Capèle
Rayonnement culturel



5^e Adjoint
Philippe Rius
Associations patriotiques



6^e Adjointe
Valérie Picot
Dynamisation du port et littoral - Marché artisanal



7^e Adjoint
Frédéric Donnet
Amélioration du cadre de vie et de la citoyenneté



Conseillère Municipale
Bernadette Michalak-Guimber
Inclusion - Accessibilité
Relations usagers



Conseiller Municipal
David Thadée
Mobilités et déplacements
Jeunesse et enfance



Conseillère Municipale
Laurence Véziat
Solidarité sociale
Vie associative



Conseiller Municipal
Pierre Broch



8^e Adjointe
Muriel Saignol
Solidarité sociale et lutte contre l'exclusion



9^e Adjointe
Isabelle Moreschi
Sécurité et prévention des risques - Circulation



Conseillère Municipale
Lydie Fourc
Centre technique municipal /Agriculture



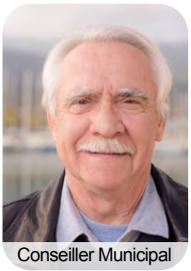
Conseiller Municipal
Philippe Filhol
Cadre de vie et commerces secteur plage



Conseillère Municipale
Sabine Moinx
Inclusion
Port - Littoral



Conseiller Municipal
Jean-Marie Picot



Conseiller Municipal
Jacques Vilanove
Vie associative - Sport
Cohérence territoriale



Conseillère Municipale
Marie-Catherine Barnades - Berdaguer
Communication
Politique de proximité



Conseiller Municipal
Stéphane Pinéda
Agriculture
Environnement



Conseillère Municipale
Agnès Pons-Froidevaux
Camping municipal
Accessibilité

La disparition de nos Conseillers municipaux a endeuillé la municipalité et toute la ville d'Argelès-sur-Mer pour laquelle ils se sont investis sans compter. Leur engagement perdu au travers des projets menés.

Toute l'équipe municipale leur rend hommage.



Nicolas Rabat,
Conseiller municipal de la majorité, disparu le 5 novembre 2022.



Aimé Alberty
Conseiller municipal de la majorité, disparu le 10 mars 2025.

Environnement p10

Mobilité p18

Aménagement p26

Cadre de vie p32

Pour vos enfants p38

Festivités p46

Services publics p50

**Des projets qui allient
bon sens et ambition !**

Nichée entre la mer Méditerranée et les premiers contreforts des Pyrénées, Argelès-sur-Mer est un territoire exceptionnel où nature préservée et dynamisme touristique coexistent. Toutefois, comme de nombreuses communes littorales, la ville fait face à des défis environnementaux majeurs : adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles, maîtrise de l'urbanisation et promotion d'un développement durable.

Consciente de ces enjeux, la municipalité a fait le choix ambitieux d'inscrire Argelès-sur-Mer dans une démarche volontariste de transition écologique. Cet engagement s'inscrit dans un cadre national et international structurant, porté notamment par les 17 Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU et les obligations environnementales fixées par l'État. À ce titre, la loi de finances 2024 impose désormais aux collectivités d'évaluer l'impact écologique de leurs finances publiques à travers un "budget vert", articulé autour de six axes stratégiques : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; gestion des ressources en eau ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ; préservation de la biodiversité.

Mais au-delà des impératifs réglementaires, la transition écologique d'Argelès-sur-Mer est une opportunité pour construire une ville plus résiliente, plus solidaire et plus respectueuse de son cadre naturel. Ce livret met en lumière les actions concrètes engagées dans tous les domaines de la vie locale : protection des espaces naturels, développement des mobilités douces, amélioration de l'efficacité énergétique, sensibilisation des habitants... Chaque initiative participe à un projet collectif visant à transformer nos manières de consommer, de produire et d'habiter, pour un avenir plus durable et désirable pour tous.



Environnement

L'écologie réelle en réponse aux défis de l'avenir

La Ville d'Argelès-sur-Mer s'engage activement à relever les défis environnementaux de demain, en mettant en œuvre des actions concrètes pour favoriser la transition écologique. Cet engagement se manifeste par des initiatives ciblées en matière de sobriété énergétique, de gestion responsable de l'eau, ainsi que de préservation de notre littoral et de la biodiversité locale. Ces efforts visent à améliorer la qualité de vie des Argelésiens tout en construisant un avenir durable et résilient, pour les générations à venir.

Notre ville reconnue Territoire Engagé pour la Nature*



Frédéric Hérelim

Notre ville reconnue Territoire Engagé pour la Nature *

Notre ville est engagée en faveur de la biodiversité, c'est reconnu et confirmé !
Déjà labellisée "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN) en 2020, Argelès-sur-Mer a obtenu le renouvellement de cette reconnaissance nationale jusqu'en 2026, pour ses actions concrètes pour la reconquête de la nature.



Les actions déjà menées :

En 2020, la Ville d'Argelès-sur-Mer a été reconnue TEN pour s'être engagée à mener 3 actions structurantes en faveur de la Nature :

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts (lire page 56) et élaboration d'un plan d'actions pour la gestion de la partie terrestre du site Natura 2000 "Embouchure du Tech et Grau de la Massane" ;
- Construction d'un Atlas de la Biodiversité Communale (lire page 35) ;
- Inventaire des sites à désimpermeabiliser et renaturer (lire pages 12 et 13).

Les engagements pris pour la période 2023-2026 :

- Élaboration d'une Charte de l'arbre (lire page 57) ;
- Élaboration d'un Schéma directeur des espaces verts (lire page 56) ;
- Construction d'une trame noire. Cette action complètera les mesures de modernisation et d'extinction nocturne de l'éclairage public (lire pages 14 et 15) déjà mises en place par la municipalité pour réduire la pollution lumineuse. Il s'agit cette fois d'inventorier, préserver, voire restaurer les continuités écologiques nocturnes (zones sans lumière) nécessaires à la vie des espèces animales et végétales.

* Territoire Engagé pour la Nature est un dispositif national, déployé dans notre région par un collectif composé de : l'État (représenté par la DREAL Occitanie), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'eau Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Corse, ainsi que la Région Occitanie.

Vers plus de nature en ville

La municipalité d'Argelès-sur-Mer œuvre à intégrer davantage de nature dans l'espace urbain. Ses actions visent à réduire les îlots de chaleur tout en embellissant notre cadre de vie. Tour d'horizon.



De nombreux espaces urbains ont ainsi gagné en perméabilité :

- **Route Notre-Dame-de-Vie**
- **Rues Blanc et Dunkerque**
- **Rues Coubertin et Crabos**
- **Places Giono et Colette**
- **Chemin de Nèguebous**
- **Avenue du Marasquer**
- **Avenues Molière et Charlemagne**
- Au port, **l'ancien parking des plaisanciers est devenu une esplanade végétalisée** ouvrant sur la future Maison de la Mer (lire page 19).
- **Au cimetière, le décroustement des allées les plus vétustes est achevé.** Environ 1 550 m² de bitume ont été retirés et 560 m² d'espaces végétaux ont été aménagés, pour rendre le cimetière plus naturel et ainsi offrir aux familles, un lieu de recueillement plus agréable.

Restaurer la perméabilité des sols

La municipalité s'efforce de redonner au sol sa fonction naturelle d'éponge et ainsi réduire le phénomène d'îlots de chaleur. Ainsi, dès que cela est possible, les projets de réaménagement de voirie intègrent des aménagements favorisant l'infiltration des eaux pluviales : places de stationnement et/ou pistes cyclables perméables, espaces verts...

Créer des îlots de fraîcheur



Depuis 2020, le patrimoine végétal argelésien a prospéré. La municipalité veille en effet, à renforcer la place du végétal dans chaque projet d'aménagement. Objectifs : limiter la chaleur en ville, améliorer la qualité de l'air et embellir le cadre de vie. De nouveaux espaces paysagers, véritables poumons verts, ont ainsi fleuri au cœur de la ville et de ses quartiers, ces dernières années. Parmi les réalisations notables :

- **La route Notre-Dame-de-Vie** : 64 arbres et 495 végétaux d'essences variées ont été plantés et composent désormais un véritable parc urbain, le long du cimetière.
- **Le quartier Jean Moulin** : la voirie entièrement rénovée s'est parée de 60 arbres et 850 arbustes à fleurs vivaces et graminées.
- **Les places Giono et Colette** : déformées par les racines des pins, ces deux places ont été réaménagées. Elles disposent aujourd'hui de places de stationnement perméables et de parterres fleuris.
- **L'avenue du Marasquer** : le long de la chaussée rénovée, un cheminement piéton sillonne, désormais, un véritable parc urbain peuplé d'arbres et arbustes fruitiers, de plantes aromatiques... Un espace paysager, baptisé "Square de la Laïcité", a également été aménagé devant l'entrée annexe de l'école Curie-Pasteur, avec le soutien financier du Département des Pyrénées-Orientales au titre du projet "Plus de nature en ville".

Environnement

Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR



Vers plus de sobriété énergétique

Dans le cadre de son engagement en faveur de la transition écologique, la Ville d'Argelès-sur-Mer s'attache à réduire significativement sa consommation énergétique. Une démarche bénéfique tant pour l'environnement que pour les finances de la commune ! Le point sur les actions menées.

Modernisation et extinction nocturne de l'éclairage public

En 2022, la municipalité d'Argelès-sur-Mer s'est dotée d'un plan de sobriété énergétique, comprenant plusieurs mesures clés.

Parmi elles :

- **La modernisation du parc de luminaires.** Tous les éclairages "boules" aux vapeurs de mercure, obsolètes et énergivores, ont été remplacés par des ampoules LED.
- **L'extinction nocturne de l'éclairage public.** Depuis le 1^{er} novembre 2022, les lumières de la ville s'éteignent

chaque nuit entre 23h00 et 5h00 du matin (entre 1h00 et 5h00, du 1^{er} avril au 30 septembre inclus). Exceptions faites, toute l'année, du centre du vieux village, principalement piéton, pour la sécurité et le confort des résidents, ainsi que des zones couvertes par la vidéoprotection, pour le bon fonctionnement du système. Du printemps à septembre, l'ensemble du secteur plage et les axes à forte circulation piétonne et cycliste restent, eux aussi, éclairés toute la nuit.

Ces initiatives visent à lutter contre la pollution lumineuse, à préserver l'environnement et la biodiversité, tout en réduisant les consommations énergétiques de la commune. À noter que le plan de sobriété énergétique comprend aussi l'amélioration énergétique des bâtiments communaux.



43% c'est la baisse de la facture totale d'électricité de la commune grâce au passage aux LEDs combiné à l'extinction nocturne de l'éclairage public.



52,46 tonnes de CO₂ de moins émises dans l'atmosphère



440 769 KWh de consommation en moins

L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR



Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Isolation thermique de l'école Curie-Pasteur

C'est officiel depuis le printemps 2024 : l'école Curie-Pasteur n'est plus une passoire thermique ! Les bâtiments scolaires ont été isolés, des vides-sanitaires aux combles, en passant par les murs extérieurs. Toutes les portes et fenêtres ont également été remplacées. Écoliers, enseignants et personnel de l'école ont ainsi considérablement gagné en confort.

Nouveaux systèmes de chauffage, de ventilation et d'éclairage

Chaque chantier de rénovation de bâtiment communal inclut le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et d'éclairage. Objectif : gagner en performance énergétique et en confort. Progressivement, les ampoules à incandescence sont remplacées par des LED et les radiateurs par des systèmes de chauffages connectés et moins énergivores.

En 2023, la municipalité a également remplacé les installations de chauffage et de ventilation des écoles Herriot et Curie-Pasteur. Les chaudières gaz ont cédé la place à un système de climatisation réversible. Le dojo Pams, lui, a vu ses néons remplacés par des LED et ses anciens aérothermes par des systèmes de climatisation réversible.



En 2024, ce fut au tour de l'école Molière et de l'Hôtel de Ville de voir disparaître leurs vieux chauffages au profit de systèmes de climatisation réversible. En 2025, la Ville s'attellera à la transformation énergétique de l'école de la Granotera avec la mise en place de la climatisation.

L'ensemble des investissements réalisés à l'école Curie-Pasteur ont permis de réduire de 40% la consommation énergétique finale des bâtiments.

Maîtriser les consommations des bâtiments communaux

Toujours pour maîtriser ses dépenses énergétiques, la Ville investit aussi dans la domotique. Une Gestion Technique Centralisée (GTC) a été mise en place afin de piloter et réguler, à distance, les systèmes de chauffage et de climatisation de ses bâtiments publics. En sont déjà équipés : l'espace Waldeck-Rousseau, les écoles des Tamaris et de la Granotera, le cinéma Jaurès, la Galerie Marianne et l'espace Jean Carrère. Suivront bientôt les écoles Herriot et Curie-Pasteur.

Plus récent, le gymnase Frédo Trescases est, quant à lui, équipé de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) qui permettent, notamment, de piloter à distance les installations techniques (éclairage, chauffage, climatisation...) et de mesurer les consommations du bâtiment. Il en sera de même à la Maison de la Mer.

Un schéma directeur immobilier et énergétique

Lauréate de l'appel à candidatures "Schéma Directeur Immobilier et Énergétique" (SDIE), porté par l'ADEME et la Banque des Territoires, en partenariat avec la Région Occitanie, la Ville d'Argelès-sur-Mer a mis en œuvre un SDIE de son patrimoine bâti. Elle dispose ainsi d'un état des lieux exhaustif – fonctionnel, technique et financier – de son parc immobilier et de scénarii d'actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments et optimiser leurs usages. Certaines actions ont déjà été mises en œuvre : isolation thermique de l'école Curie-Pasteur, rénovation des systèmes d'éclairage et de chauffage...

Le SDIE permet à la ville de connaître et anticiper les investissements à prévoir pour atteindre les objectifs fixés par l'État, via le "décret tertiaire", et la Région Occitanie dans le cadre de son scénario "Région à Énergie Positive" ; à savoir :

- Le décret tertiaire impose aux collectivités de réduire de 40% la consommation énergétique finale de leurs bâtiments de 1 000 m² et plus, d'ici 2030, et jusqu'à 60 %, d'ici 2050.
- La Région Occitanie s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Pour y parvenir, les consommations du secteur du bâtiment devront diminuer de 26 % d'ici 2050.

* Lauréate de l'appel à candidatures "Schéma Directeur Immobilier et Énergétique" (SDIE), porté par l'ADEME et la Banque des Territoires, en partenariat avec la Région Occitanie.

Des bâtiments générateurs d'énergie renouvelable

Pour répondre aux défis liés à la transition écologique, la Ville d'Argelès-sur-Mer veille, dès que cela est possible, à intégrer un procédé de production d'énergie renouvelable dans ses travaux de rénovation et de construction. En témoignent les chantiers en cours de rénovation de l'Office de Tourisme et de construction de la Maison de la Mer. La future cuisine centrale (lire page 64), dont les travaux de construction devraient débiter avant l'été 2025, sera, elle aussi, équipée de panneaux photovoltaïques en toiture.

L'Office de Tourisme



Lancé en fin d'année 2023, le chantier de rénovation et de modernisation de l'Office de Tourisme (lire page 78) devrait s'achever en mai 2025. Il comprend notamment :

- L'isolation complète du bâtiment, pour améliorer son efficacité énergétique et réduire sa consommation.
- L'installation de 48 panneaux photovoltaïques sur la toiture. Ces équipements permettront de produire l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'Office de Tourisme.

La Maison de la Mer



Conçue comme un véritable "bâtiment paysage", la Maison de la Mer veut un modèle d'architecture durable et résiliente. Ce **bâtiment à énergie positive, certifié "Bâtiment Durable Occitanie" niveau argent**, intègre en effet une multitude d'enjeux durables dans sa conception :

- **Création d'un îlot de fraîcheur** : le parking des plaisanciers a été désimperméabilisé. Il va être transformé en une esplanade végétalisée ouverte à tous qui se prolongera jusque sur la toiture du bâtiment.
- **Utilisation de matériaux issus du recyclage et du réemploi** : isolation par du textile recyclé, réutilisation de l'enrobé existant pour l'aménagement des extérieurs (pas japonais)...
- **Sobriété énergétique** : production d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques en toiture et des ombrelles photovoltaïques sur le parking ; système de chauffage et de refroidissement par géothermie ; accès à l'éclairage naturel pour tous les locaux à occupation permanente...
- **Réduction des besoins en eau** : une cuve enterrée de 25m² permettra la récupération des eaux de pluie. Cette ressource servira au nettoyage des équipements du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et à l'arrosage de la végétation. Celle-ci sera d'ailleurs composée d'essences locales peu consommatrices d'eau.

La construction de ce bâtiment exemplaire a débuté en fin d'année 2023. La réception de la Maison de la Mer est prévue au second semestre 2025.



Environnement

Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR



Agir pour la préservation du littoral

La plage est le meilleur ouvrage naturel pour lutter contre l'érosion côtière. Soucieuse de préserver cet environnement, la Ville d'Argelès-sur-Mer s'est engagée, aux côtés de la Communauté de communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris et du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, dans une gestion durable du trait de côte. Présentation des actions concrètes mises en oeuvre.

Restauration dunaire

Les dunes remplissent plusieurs fonctions essentielles : amortir la houle, limiter l'avancée de l'eau, protéger les habitations et/ou les espaces naturels. Elles sont aussi des milieux vivants, riches en espèces naturelles. Autant de raisons de les préserver ! Ainsi, régulièrement, les agents du service des espaces naturels de la Ville aménagent et entretiennent un réseau de "mise en défens", constitué de ganivelles. Ces clôtures de bois favorisent la régénération des dunes, en piégeant le sable et protègent les espèces animales et végétales qui y vivent, en canalisant le public.

À l'automne 2020, la Ville d'Argelès-sur-Mer et le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion ont déployé ce même dispositif à la plage de la Marenda, à proximité du camping municipal "Le Roussillonnais". Au printemps 2023, l'ancien parking de la voilerie du camping municipal a été décroulé, sur sa partie en limite de plage, afin de permettre à la dune de recoloniser ce secteur et favoriser, ainsi, la réinstallation des espèces faunistiques et floristiques.



Grâce à ces aménagements et au plan de nettoyage raisonné des plages (lire page 22), la dune reprend ses droits. C'est pourquoi, dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), la CC ACVI va à son tour œuvrer à étendre le cordon dunaire. Baptisé "dune urbaine", le projet intercommunal (soutenu par l'Office Français de la Biodiversité) prévoit de prolonger jusqu'au Casino, les aménagements réalisés à la plage de la Marenda. Les études et procédures administratives sont en cours. Le chantier devrait commencer début 2026.



1,5 km de clôture en ganivelles a été installée à la Marenda en 2020.

L'ÉCOLOGIE RÉELLE, EN RÉPONSE AUX DÉFIS DE L'AVENIR



Plan de nettoyage raisonné des plages

Par souci d'offrir une plage "propre" et confortable aux visiteurs, nos étendues de sable étaient, jusqu'en 2023, nettoyées de manière mécanique et systématique. Or, cette pratique appauvrit la biodiversité et accélère l'érosion des plages, en rendant le sable beaucoup plus volatile. La Ville d'Argelès-sur-Mer s'est donc engagée, aux côtés de la Communauté de communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris et du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, à accompagner son travail de restauration dunaire par des pratiques de nettoyage moins impactantes.

Depuis l'été 2023, fini le 100% mécanique partout et tout le temps ! La Ville opère un nettoyage raisonné et différencié selon les plages :

- Plage centre (P4), la plus fréquentée : Nettoyage mécanisé sur l'ensemble de la profondeur de la plage 7j/7.
- Plage du Tamariguer (P2), plage des Pins (P3) et plage Sud (P5) :
 - Aucune intervention sur une bande de 5 mètres, à partir de la mer.
 - Nettoyage mécanisé 3 fois par semaine, maximum, depuis 5m de la mer jusqu'au poste de secours.
 - Nettoyage manuel 7j/7 entre le poste de secours et la promenade.
- Plage de la Marena (P1) et plage du Racou (P6) : Nettoyage 100% manuel, 7j/7. Celui-ci est aussi pratiqué sur la place de la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larriou.



Là où les machines ne passent plus depuis deux ans, le sable est déjà moins volatile et la végétation a repris ses droits !

Ré-ensablement de la plage du Racou



La Ville d'Argelès-sur-Mer a saisi l'opportunité des travaux de confortement de la digue Nord du port pour réemployer les sables issus du dragage réalisé en pied de digue, afin de permettre à la plage du Racou de se reconstituer et ainsi participer à la lutte contre l'érosion du trait de côte. En juin 2023, 14 000 m³ de sédiments sableux ont ainsi été acheminés sur la plage du Racou. Ce sable fait, depuis, l'objet d'un suivi topo-bathymétrique (déplacement de sable de la partie émergée et immergée de la plage) par l'Observatoire de la Côte Sableuse Catalane (ObsCat).



14 000 m³ de sédiments sableux, issus du dragage en pied de digue, ont servi au rechargement de la plage du Racou.

**L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR**



Environnement

Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

Confortement de la digue Nord du port

La digue Nord a été construite dans les années 1970 pour faciliter l'écoulement de la Massane à son embouchure et protéger Argelès-sur-Mer des inondations par débordement. Avec le temps, l'ouvrage avait perdu de sa solidité. Un confortement était nécessaire pour assurer la sécurité de la ville et de ses habitants.

Les travaux ont été réalisés d'octobre 2022 à juin 2023, sous la surveillance de deux écologues chargés de veiller au bon déroulement écologique du chantier. Les écologues effectuent aussi, pendant encore cinq ans, un suivi de la gravelle à amphioxus (auss appelé lancelet).

Bon à savoir : Dans le cadre du chantier de confortement de la Digue Nord, un habitat artificiel a été créé dans le port (vers la place Magellan) et des cuvettes rocheuses artificielles ont été aménagées le long de la digue, afin d'offrir des refuges aux animaux marins.



9 mois de travaux.

220 mètres linéaires ont été confortés.



44 350 tonnes d'enrochements, tous types confondus, ont été apportées.

718 acropodes de 21,6 tonnes chacun ont été posés.

265 acropodes de l'ancienne digue ont pu être réutilisés.

**L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR**

Préserver la ressource en eau

La municipalité d'Argelès-sur-Mer agit, depuis plusieurs années et tous azimuts, pour tendre vers plus de sobriété et augmenter la ressource en eau disponible. Tour d'horizon des actions menées en ce sens.

Stop aux douches de plage

Les douches des plages argelésiennes ont été démontées, dès 2019. Argelès-sur-Mer était alors parmi les premières stations balnéaires de France à prendre une telle mesure. La suppression des douches évite, chaque saison, le gaspillage de huit millions de litres d'eau potable ! Des robinets demeurent tout de même accessibles aux postes de secours pour remplir sa bouteille d'eau.

Nettoyage à sec des rues

Pour la municipalité, il était inenvisageable de continuer à utiliser de l'eau potable pour nettoyer les rues, d'autant qu'il s'agit le plus souvent de retirer des papiers, des poussières, des mégots... Depuis 2023, les rues sont donc nettoyées à sec. Le nettoyage à l'eau ne se pratique qu'au cas par cas et uniquement lorsque cela est absolument nécessaire pour rendre à la rue, une propreté acceptable.



Des espaces verts repensés

Tous les aménagements paysagers de ces dernières années ont été réalisés avec des essences adaptées aux terrains secs. De plus, les parterres en galets (ex : rue de la Rivière) ont été déminéralisés et tous les espaces verts ont été paillés, afin de limiter l'assèchement du sol.



Environnement

Mobilité

Aménagement

Cadre de vie

Pour vos enfants

Festivités

Services publics

L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR



Réutilisation des eaux de piscines

En 2024, la Ville d'Argelès-sur-Mer s'est dotée d'équipements pour réutiliser les eaux de donateurs volontaires : la piscine intercommunale, le Parc Aventure et de grands complexes de vacances. Ces structures sont tenues, par obligations sanitaires et réglementaires, de renouveler chaque jour une partie de leur eau de baignade (minimum 30L par jour et par baigneur). Cela représente un volume annuel d'environ de plus de 4 550 m³ d'eau déchlorée et réutilisable !

Avec le soutien financier de l'État (Fonds Vert), la ville s'est équipée, de quatre bâches souples pour collecter, stocker et redistribuer cette eau :

- **800 m³** sur une parcelle communale et connectée au Parc Aventure. Elle alimente le Centre Technique Municipal (CTM) et la zone technique du port.
- **790m³** sur l'un des terrains de tennis du stade Gaston-Pams. Cette bâche est connectée à la piscine intercommunale. Elle est raccordée au système d'arrosage des stades Gaston-Pams et, à terme, à celui des Conques. Elle alimente également le CTM.
- **100m³** sur la zone technique du port. Elle alimente la zone technique de carénage et 4 petites unités mobiles de 50L pour le rinçage des bateaux aux pontons.
- **400m³** au CTM. Cette bâche sert aux espaces verts, aux véhicules et aux besoins du CTM pour l'entretien de la commune.

À noter que ces citernes sont inscrites dans le schéma directeur du centre d'incendie et de secours. En cas d'incendie, les sapeurs-pompiers peuvent utiliser leurs volumes d'eau.

La Ville a également acquis 2 camions-citernes de 8m³ chacun, pour transporter l'eau.



Entre 4 550 et 5 050 m³/an d'eau déchlorée disponibles :

Piscine AlberAquatic : 50 m³/semaine, soit 2 050 m³/an

Parc Aventure : 1 800 m³/an

Complexes de vacances : entre 700 et 1 200m³/an

2 750 m³/an d'eau sont estimés nécessaires à l'entretien de la commune, pour : la propreté (nettoyage des WC publics, désinfection des rues, nettoyage après animations...); l'arrosage des jeunes arbres (moins de 3 ans); l'arrosage des stades Gaston-Pams, des Conques et du synthétique du stade Cantona (indispensable pour éviter les brûlures); l'aire de lavage des véhicules du CTM (bennes, motocrottes...); le remplissage des hydrocureurs intervenant pour la commune.

**L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR**



Préserver nos espaces naturels et la biodiversité

Territoire Engagé pour la Nature, Argelès-sur-Mer est aussi gestionnaire des espaces naturels remarquables que sont : la Réserve Naturelle Nationale (RNN) du Mas Larrieu, le site Natura 2000 "Embouchure du Tech et Grau de la Massane" et le site classé "Racou, Criques de Portails". Sur le terrain au quotidien, les agents du service municipal des Espaces naturels œuvrent à préserver ces écrans de nature, avec le soutien de cinq partenaires*. Leurs actions s'articulent autour de trois grands axes :

- Acquisition de connaissances naturalistes
- Gestion écologique et surveillance des sites
- Valorisation des sites et de leur biodiversité et sensibilisation du public



Argelès-sur-Mer compte deux réserves naturelles nationales : celle de la Forêt de la Massane, dont la hêtraie est classée au patrimoine mondial de l'Unesco, depuis le 28 juillet 2021, et celle du Mas Larrieu.

* L'État, le Conservatoire du Littoral, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, le Département des Pyrénées-Orientales et la Fédération des Réserves Catalanes.

Connaissances naturalistes

De nombreuses actions d'observation, d'inventaires et de suivi sont mises en place, dans le but de déterminer et d'évaluer, au mieux, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces protégées et/ou patrimoniales. Les agents des Espaces Naturels participent par exemple au programme national "POPAmphibiens" de surveillance des populations de grenouilles, crapauds et tritons, en France. Ils assurent également d'autres suivis : lézards, reptiles, oiseaux, flore...



Près de 500 nouvelles espèces animales ont été recensées dans la RNN du Mas Larrieu depuis 2020.

3 000 espèces animales, plus de **800** végétaux et **200** champignons différents sont, à ce jour, inventoriés dans la RNN du Mas Larrieu.

17 espèces de chauve-souris, sur les 34 qui fréquentent le département, sont observées sur les sites naturels protégés du littoral.

L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR



Gestion écologique des sites

La gestion écologique consiste à préserver les habitats naturels et les espèces qui y vivent, de la pression du public, des pollutions (accidentelles ou intentionnelles) et de toutes autres dégradations volontaires. Si nécessaire, les agents du service des Espaces naturels interviennent pour préserver ou restaurer le site, en fonction des diverses pressions observées. Parmi leurs interventions de ces dernières années :

- La restauration des dunes de la Marena, avec l'aide des agents du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion et de nombreux stagiaires, dont ceux de l'école ETRE (École de la Transition Écologique) d'Alenya.
- L'arrachage de plantes invasives : griffes de sorcières (à la Marena et dans la RNN du Mas Larrieu) et figuiers de Barbarie dans la dune de la RNN du Mas Larrieu. Ces plantes invasives ont un impact avéré sur les milieux naturels et les espèces autochtones. Il est donc nécessaire de contenir leur expansion.



- La préservation des mares temporaires du Tamariguer, en partenariat avec l'éleveur de chevaux du Kentucky Ranch.



- Une étroite collaboration avec les éleveurs pour une gestion agropastorale des prairies de fauche.



- Des opérations de nettoyage de la nature, comme lors du "World Clean Up Day" en septembre.
- La réfection de la toiture du bâtiment agricole du Mas Larrieu (avec le Conservatoire du Littoral) et le suivi du retour du Grand Rhinolophe. Cette espèce de chauve-souris se reproduit dans ce lieu.

- Le suivi de fréquentation des sites. Plus de 300 000 personnes par an fréquentent le sentier du littoral ; elles sont un demi million à visiter la RNN du mas Larrieu. Le balisage des sentiers et l'entretien des aménagements permettent de protéger la biodiversité des sites.



La gestion écologique consiste aussi à ne pas intervenir. Le Tech et ses berges, par exemple, sont laissés en libre évolution.



À noter que l'accès aux criques de Porteils est interdit, par arrêté municipal en date du 23 mai 2022, en raison de risques de chutes de blocs rocheux.

Afin d'assurer la protection de la RNN du Mas Larrieu et de ses usagers, la municipalité prévoit de fermer la piste d'accès le long du Tech, du 15 mai au 15 octobre 2025 et a sollicité la Préfecture en ce sens. Cette mesure vise à réduire l'impact des véhicules sur les habitats naturels à forts enjeux écologiques mais aussi à prévenir les départs de feux (7 incendies en 2024) et éviter la mise en danger de la population. Par ailleurs, un parking naturel d'une quarantaine de places sera aménagé à l'entrée du Mas Larrieu, à l'automne 2025.

L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR



Sensibilisation du public

Plus on connaît son environnement, plus on l'aime et plus on a envie d'en prendre soin ! Forte de cette conviction, la municipalité a renforcé la dynamique d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Aux animations pour les enfants et les scolaires (écoles de printemps, été, automne ; lire page 68) s'est ajoutée, depuis 2021, une myriade d'actions pour tous les publics : familles, Argelésiens, habitants des environs, touristes...

Objectifs : leur faire découvrir Argèles autrement, au prisme de la biodiversité locale et du développement durable, et les sensibiliser à sa préservation de notre environnement. Pour cela, les agents des Espaces naturels et leurs collègues du service Transition Écologique proposent des activités variées : balades commentées, expositions thématiques en plein air, maraudages pédagogiques (sur site, l'animateur capte l'attention des personnes en balade et les sensibilise au milieu qui les entoure), éco-villages sur certains grands événements (ex. festival Urb'Art. Lire page 74)... Sans oublier les très prisés "Rendez-vous Nature" et leur large palette d'activités, gratuites, pour toutes et tous, en compagnie d'experts scientifiques, d'artistes, de botanistes, d'apiculteurs...

Ces "Rendez-vous Nature" ont été mis en place en 2022, dans la continuité de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), à la demande des habitants.

43 maraudages pédagogiques ont permis de sensibiliser 250 personnes.

20 accueils d'établissements scolaires ont été réalisés au sein de la RNN du Mas Larriou, au bénéfice de plus de 230 élèves de l'élémentaire au lycée et de l'Institut Médico-Educatif de Perpignan.

66 balades commentées ont été proposées, d'avril à septembre, dont 23 au sein de la RNN du Mas Larriou. **Près de 900 personnes**, au total, y ont participé.

97 Rendez-vous Nature ont éveillé 1 271 personnes à la biodiversité locale, à l'importance de la préserver et à de nouvelles pratiques de consommation (ex : cueillette sauvage et cuisine végétale).

2 expositions ont mis en valeur la RNN du Mas Larriou, dans le centre-ville, à l'occasion de son 40^e anniversaire : l'une à la Casa de l'Albera, l'autre sur les panneaux de la place Gambetta. Imaginée avec la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, cette dernière dévoile, en images, la faune et la flore qui peuplent la RNN du Mas Larriou.

L'Atlas de la Biodiversité Communale



Entre 2021 et 2023, la Ville d'Argèles-sur-Mer a réalisé un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Cet inventaire de la faune et de la flore argelésiennes, financé par l'Office Français de la Biodiversité, a été élaboré avec l'appui du Groupe Ornithologique du Roussillon et la participation des habitants ainsi que des agents territoriaux.

Cette aventure participative a donné lieu à différents rendez-vous naturalistes et ateliers de sciences participatives, pour apprendre à identifier une espèce et transmettre ses observations. L'élaboration de l'ABC a permis d'acquérir des données naturalistes sur des secteurs moins connus, en termes de biodiversité, comme le

Moulin de Taxo, les Conques, Nèguebous... Elle a aussi créé une envie partagée de mieux connaître les richesses du territoire, d'où la mise en place de "Rendez-vous Nature" réguliers. Comme la biodiversité, l'ABC est vivant. Chacun peut continuer à le nourrir de ses observations naturalistes. Plus d'infos sur gor66.fr/abc-argeles



Un "Guide Nature" pour comprendre et connaître

À l'occasion des 40 ans de la Réserve Naturelle du Mas Larriou, en 2024, la municipalité a publié un "Guide Nature – mer et littoral", en partenariat avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion. 27 milieux naturels différents et 292 espèces y sont présentés à travers des descriptions, photos et anecdotes. Des plantes et des animaux caractéristiques que l'on peut observer facilement ou en faisant preuve de patience ! Ce Guide Nature a été conçu par les agents du service Espaces naturels, pour vous faire découvrir notre riche patrimoine naturel et donner envie de le protéger. À feuilleter et à emporter en

balade ! Destiné principalement à la population argelésienne, il a été offert pour Noël aux élèves des écoles Molière et Curie-Pasteur. Il est aussi disponible gratuitement (dans la limite des stocks disponibles) à l'accueil du parc municipal de Valmy et à la Casa de l'Albera, ainsi qu'en version numérique sur le site de la ville : www.ville-argelessurmer.fr

L'ÉCOLOGIE
RÉELLE,
EN RÉPONSE
AUX DÉFIS
DE L'AVENIR



Mobilité

Améliorer les déplacements et favoriser les mobilités douces

La municipalité d'Argelès-sur-Mer s'emploie à repenser la mobilité urbaine. Objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre en favorisant les alternatives à la voiture individuelle et permettre à chacun de se déplacer à moindre coût et dans de meilleures conditions. Pour cela, la municipalité mène de front de nombreux projets visant à faciliter la mobilité de tous sur le territoire communal : réfection des voiries et aménagement de liaisons douces, déploiement d'un bouquet de services à la mobilité... Elle a aussi enclenché, en 2023, l'élaboration d'un schéma des mobilités durables. Tous ces projets contribuent à améliorer la qualité de vie, l'environnement et l'attractivité de notre commune.

Les infrastructures actuelles :



Plus de 40 Kms d'itinéraires cyclables

2 vélo-routes : la Vélittorale (EuroVélo8) et la Voie Verte Pyrénées-Méditerranée



2 aires de co-voiturage dont une multimodale au lycée Christian Bourquin
4 grands axes routiers qui relient la ville à tout le département



1 gare ferroviaire
fréquentée par 140 000 voyageurs/an



2 lignes de navettes 100% électriques (service communal de transport urbain)
5 lignes de car du réseau régional liO Occitanie



Un réseau de pistes cyclables étoffé

La municipalité œuvre à créer un maillage cohérent et pertinent de voies douces, pour développer les mobilités du quotidien. Ainsi, depuis 2020, d'importants travaux sont entrepris sur les axes structurants de la ville avec pour objectifs de favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes) et fluidifier le trafic routier. Chaque projet de réfection de voirie inclut l'aménagement, tout du long, de voies partagées (piétons et cyclistes) paysagères, à l'abri de la circulation routière.

Parmi les axes déjà transformés figurent :

- Route Notre-Dame-de-Vie
- La rue des Cyprès (quartier Saint-Pierre)
- L'avenue des Flamands roses (travaux portés par la CC ACVI)
- Le boulevard Herriot
- L'avenue du 8 mai 1945
- L'avenue du Tech
- L'avenue Charles de Gaulle
- L'avenue Isabelle Autissier
- L'avenue et le chemin de Charlemagne
- Les avenues Montgat et Hürth

À l'été 2025, les travaux de réaménagement du chemin de Nèguebous et des avenues Molière et Charlemagne seront achevés. Il sera alors possible d'aller du lycée au port, à vélo et en toute sécurité.

En 2025 également, la route de Collioure fera l'objet d'un chantier de rénovation d'ampleur, du rond-point des Évadés de France à celui de Valmy. Au programme : création d'une voie partagée sur tout le linéaire (1,5km), rénovation de la chaussée et aménagement de places de stationnement perméables et de 1 440 m² d'espaces verts.



Le saviez-vous ?

En plus d'investir dans l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, la Ville a décidé d'accroître la formation des écoliers argelésiens à l'usage du vélo en déployant le dispositif "Savoir Rouler à Vélo". Rendez-vous en page 66 pour en savoir plus.

Un schéma des mobilités durables en cours d'élaboration

Le Conseil municipal a acté, en juin 2023, l'élaboration d'un schéma des mobilités durables. Objectif : doter la Ville d'une stratégie globale et cohérente pour améliorer les déplacements et faciliter les mobilités douces. Pour mener à bien cette démarche volontariste, la commune a fait appel à l'expertise du cabinet "Égis Ville et Transports". Un diagnostic des infrastructures, des services et des pratiques de déplacements a, d'ores-et-déjà, été réalisé. Un autre, portant sur la signalétique, est en cours. À l'appui de ces états des lieux, il s'agira de définir les actions à mettre en place et les investissements à prévoir – à court, moyen et long termes – pour faire évoluer les pratiques et offrir des services de mobilité adaptés aux besoins actuels et futurs de la population. Le schéma des mobilités durables devrait être finalisé dans le courant du premier semestre 2025.

Les enjeux sont multiples :

- **Environnement** : réduire les émissions de gaz à effet de serre en favorisant les alternatives à la voiture individuelle.
- **Social** : permettre à chacun de se déplacer à moindre coût et dans de meilleures conditions mais aussi faire en sorte que la mobilité ne soit plus un frein au retour à l'emploi.
- **Santé publique** : favoriser les mobilités actives, comme la marche et le vélo, pour lutter contre la sédentarité.
- **Qualité des aménagements cyclables** : permettre à la ville de concevoir ou retravailler certains aménagements pour qu'ils répondent mieux aux enjeux de sécurité et aux pratiques actuelles (vélo à assistance électrique, trottinette électrique, marche...).
- **Attractivité du territoire** : faire des mobilités douces un atout touristique et économique pour le territoire.

Développer une offre de mobilités pour tous les publics

Depuis son élection en 2020, la majorité municipale d'Argelès-sur-Mer fait de la mobilité l'une de ses priorités. Son objectif assumé et affirmé : offrir à tous les Argelésiens un service public des transports, complet et de qualité, pour leur permettre de se déplacer facilement, autrement qu'en voiture individuelle.

Dès juillet 2021, la Ville a mis en place "L'Argelésien", un service municipal de navettes 100 % électriques sillonnant le territoire via deux lignes : "Village" et "Plage". Et, depuis 2022, elle assure aussi le transport scolaire intra-muros pour les élèves de la commune.

Contre vents et marées, la Ville œuvre pour que les Argelésiens disposent toujours d'un service de mobilités de qualité. Elle est soutenue dans cette démarche par la Région Occitanie qui, en juin 2024, lui a transféré sa compétence d'autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire communal. Le 19 décembre dernier, le Conseil municipal a acté la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) pour assurer les transports publics urbains (navettes électriques) et touristiques (petits trains) sur le territoire communal. Ce service sera intégralement porté, géré et contrôlé par les services de la Ville.

Le transport scolaire fera, lui, l'objet d'un marché public encadré par la Ville et fonctionnera bien dès la rentrée de septembre 2025.

Tout est mis en œuvre pour garantir un service de qualité et apporter aux Argelésiens des solutions de transport adaptées à leurs besoins, tant pour leurs déplacements urbains quotidiens que touristiques !

Environnement

Mobilité

Aménagement

Cadre de vie

Pour vos enfants

Festivités

Services publics

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS ET FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES



Aménagement

Limitation de l'étalement urbain, préservation des espaces naturels

Quel visage pour Argelès-sur-Mer, demain ? La municipalité en dessine les traits. Depuis 2016 et le lancement de l'ambitieux programme de réaménagement du cœur de ville, Argelès-sur-Mer évolue pour relever les défis qui s'imposent à elle (démographiques, économiques, écologiques...), sans sacrifier les paysages qui font sa richesse, son cadre vie et son âme. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Argelès-sur-Mer, approuvé en Conseil municipal, le 10 mars 2022, fixe d'ailleurs les grands axes et les règles du développement urbain, afin que la ville se densifie plus qu'elle ne s'étende sur les zones naturelles alentours. Tour d'horizon des nombreuses actions entreprises pour faire d'Argelès-sur-Mer une ville toujours attractive, à l'environnement préservé, où il fait bon vivre et travailler ; une ville où chacun peut s'épanouir.

-37% de surfaces urbanisables

Le PLU d'Argelès-sur-Mer 2019-2028 réduit l'enveloppe foncière de l'urbanisation de 37% par rapport à la période 2009-2019.

+ 33 hectares

de zones naturelles, remarquables et protégées.

1 773 arbres plantés

partout dans la ville, depuis 2020.



Donner un nouveau souffle au centre-ville

Le centre-ville, par son histoire et sa convivialité, est une partie importante de l'identité argelésienne. C'est pourquoi la municipalité mène une politique volontariste de dynamisation du centre-ville. Celle-ci se traduit par des actions de réaménagement et d'embellissement de l'espace public, de réhabilitation de l'habitat, de soutien aux commerces de proximité, de renforcement des services publics... Objectif : en faire un véritable cœur de vie, apaisé, convivial et attractif.

Un cœur de ville transformé

Dès 2016, le centre-ville a fait l'objet d'un ambitieux programme de réaménagement. De grands travaux ont été entrepris pour embellir le centre historique et commerçant et offrir aux habitants et usagers un environnement agréable à vivre :

- La piétonnisation de l'avenue de la Libération et des rues Pelletan et Gambetta ;
- La création d'un stade de football à la Prade basse (stade Cantona) ;
- La transformation du stade du Marasquer en un parking paysager et perméable de 250 places ;
- La végétalisation des pieds de façades ;
- La réhabilitation rue du Castell Maler (réfection de la voirie, enfouissement des réseaux, déploiement de la fibre optique et plantations en pied de façades).

À ces chantiers d'envergure s'est ajoutée la réorganisation des sens de circulation dans le village, pour davantage de sécurité et de sérénité. Et partout, des aménagements végétaux ont été réalisés pour mettre un peu plus de nature en ville.

En octobre 2022, la requalification et le verdissement du centre-ville ont été poursuivis dans l'avenue du Marasquer (lire page 13).



À noter que pour assurer la pérennité de l'activité commerciale du centre-ville, le PLU interdit le changement de destination des locaux commerciaux qui bordent les voies suivantes : rue de la République, route Nationale, rues de la Libération, rue du 14 Juillet.

Aides à la rénovation de l'habitat en centre-ville

En complément de ces actions de requalification et d'embellissement des espaces publics du centre-ville, la commune d'Argelès-sur-Mer s'est engagée en décembre 2019, aux côtés de la CC ACVI et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), sur le périmètre du centre ancien.

Initialement prévue pour trois ans, elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Au travers de ce dispositif, l'Anah, l'Intercommunalité et la Ville proposent des aides financières (sous conditions de ressources) et un accompagnement, aux propriétaires occupants ou bailleurs, souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation, d'adaptation ou d'isolation de leur logement.

Pour cette année 2025, l'OPAH inclut deux nouvelles primes :

- Une prime à la sortie de résidence secondaire, afin d'encourager le développement de résidences principales. Elle est de 4 000 € (2 000 € de la CC ACVI et 2 000 € de la commune).
- Une prime à l'isolation bio-sourcée, afin d'inciter à l'utilisation de matériaux isolants durables. Elle couvre 50 % du montant HT des travaux d'isolation et est plafonnée à 1 000 € (500 € de la CC ACVI et 500 € de la commune).

Ce programme vise également à adapter les logements aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap, afin de leur permettre de rester à domicile plus longtemps, dans de bonnes conditions. Ainsi, l'OPAH contribue à rendre le centre-ville plus attractif, tout en participant à une politique d'urbanisme durable et maîtrisée.

Sachez-le : Le nombre de logements vacants, sur la commune, est passé de 647 en 2010 à 271 en 2021. Les efforts entrepris par la collectivité, en faveur de la réhabilitation du bâti ancien, portent leurs fruits !

Chiffres clés OPAH

30 000 €/an. C'est l'enveloppe allouée par la Ville. Elle complète les aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, de la Région, du Département, de la CC ACVI et d'Action Logement.

Montant total des aides accordées depuis 2019 : 700 000 €, dont : **66 700€ d'aides de la Ville.**

Montant total des travaux engagés : **1,2 million d'euros**

35 foyers argelésiens ont été accompagnés depuis 2019, dont 20 propriétaires occupants, 14 propriétaires bailleurs et 1 copropriété.

Gains énergétiques : **50%**

Environnement
Mobilité

Aménagement

Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

LIMITATION DE L'ÉTALEMENT URBAIN, PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS



Bâtir la ville sur la ville

Plan Local d'Urbanisme : Priorité à la densification

Le PLU révisé fixe les règles d'urbanisation pour qu'Argelès-sur-Mer se densifie plus qu'elle ne s'étende. Conformément aux règles imposées par la loi SRU (loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 ; qui incite à densifier les dents creuses), le principe est de bâtir la ville sur la ville. Il s'agit de **créer plus de toits, là où il y en a déjà, afin de limiter au maximum l'étalement urbain** sur des espaces naturels et agricoles.

Pour cela, la Ville exerce ponctuellement son droit de préemption, dans des zones urbanisées pré-déterminées (centre-ville historique et secteur ancien de Taxo). Ainsi rue du 14 Juillet, trois bâtiments ont été préemptés pour la création de logements au profit de jeunes travailleurs.

La Ville fixe aussi un certain nombre de règles pour toute opération d'aménagement immobilier : **limitation de hauteur du bâtiment (+ 2,5 mètres maximum que la construction la plus basse du voisinage), zones d'oxygénation au sein des projets (places de stationnement perméables, espaces verts...), etc.**

Derrière l'IME Galaxie, la Ville a, par exemple, sanctuarisé le linéaire de gros platanes et a imposé au promoteur la création d'une servitude. À deux pas de là, la Ville a contraint des promoteurs à reprendre leurs travaux afin de rendre perméable le parking de leurs résidences.



Dans les zones à urbaniser, là où la Ville prévoit la création de nouveaux quartiers, à l'instar de chaque projet entrepris, **la commune réalise systématiquement des études d'impact environnemental**, dont découlent des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP), auxquelles doivent se conformer les promoteurs. La règle : "éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement". Ainsi, route de Collioure, par exemple, le programme immobilier en cours, au niveau de l'ancienne station-essence, est tenu de prévoir, notamment, une barrière végétale tout le long de la voie.

Taxe d'habitation des résidences secondaires

En 2023, la municipalité a saisi l'opportunité offerte par l'État de majorer de 60% la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Pourquoi la THRS a-t-elle augmenté à Argelès-sur-Mer ?

L'objectif est d'inciter les propriétaires à transformer leur résidence secondaire en location à l'année ou pour les travailleurs saisonniers. Cette mesure vise à optimiser l'habitat existant, réduisant ainsi le besoin de nouvelles constructions et limitant l'artificialisation des sols.

De plus, les recettes générées (1,7 M€) permettent à la Ville, entre autres, de soutenir financièrement les propriétaires de logements qui s'engagent à réaliser des travaux pour en améliorer l'état, les rendre accessibles, les moderniser ou pour en améliorer la performance énergétique.



Un Tiers-Lieu à la place de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers

La municipalité projette de transformer l'actuelle caserne des sapeurs-pompiers en un Tiers-Lieu innovant : une "Fabrique à projets". Il s'agit d'offrir de nouveaux services aux habitants, tout en renouvelant ce patrimoine bâti communal et éviter, ainsi, la formation d'une friche et une nouvelle artificialisation de sol. Le projet de Tiers-Lieu intègre donc la requalification thermique et énergétique de l'actuelle caserne et des bâtiments adjacents (salle Cécile, locaux associatifs) ainsi que la désimperméabilisation de la cour et la végétalisation du site. Avec pour leitmotiv : la sobriété et le réemploi, tant en termes de travaux que d'activités proposées au sein de la "Fabrique à projets". Y sont envisagés : un atelier *low-tech* (technologies simples, accessibles et respectueuses de l'environnement. Ex : douche solaire...), un *repair-café* (atelier de réparation d'objet), une cantine solidaire anti-gaspillage alimentaire... La préfiguration du contenu de ce futur Tiers-Lieu est encore en cours d'élaboration. La Ville y travaille avec un collectif citoyen, composé d'habitants, d'associations et d'acteurs économiques locaux.

Environnement
Mobilité

Aménagement

Cadre de vie

Pour vos enfants

Festivités

Services publics

LIMITATION
DE L'ÉTALEMENT
URBAIN,
PRÉSERVATION
DES ESPACES
NATURELS



Organiser le développement économique

Le PLU crée les conditions propices au dynamisme économique, en ouvrant de nouvelles possibilités pour l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois ; indispensable afin qu'Argelès-sur-Mer ne se transforme pas en ville dortoir. Une zone à urbaniser a ainsi été fléchée sur des terrains au lieu-dit du Camp del Caball, dans le prolongement de la zone d'activités existante, pour accueillir, à moyen terme, un parc d'activités communautaire. Il s'agit-là d'un projet phare de la politique de développement économique et d'aménagement de la Communauté de communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris (CC ACVI). La création de la Zone d'Aménagement Concerté Camp del

Caball vise, en effet, à attirer sur le territoire de nouvelles entreprises, d'envergure nationale voire internationale, porteuses d'emplois. Au-delà de ces enjeux socio-économiques, l'excellence environnementale et l'intégration paysagère de la future zone sont au cœur du projet. L'intercommunalité conservera donc la maîtrise architecturale de la zone et fournira aux entreprises des locaux clés en main. Ces dernières seront choisies parmi quatre domaines d'activité : l'agroalimentaire, l'économie bleue, la santé et la construction. Parmi les critères de sélection : le nombre d'emplois au m².

Protéger notre écrin naturel

Entre mer et montagne, au pied du massif des Albères, là où les Pyrénées plongent dans la Méditerranée, Argelès-sur-Mer est riche de paysages d'exception et d'une biodiversité remarquable. Tout le projet de la municipalité est de protéger cet environnement et de mieux "connecter" la ville à la nature exceptionnelle qui l'entoure. Pour cela, de nouvelles zones naturelles remarquables et protégées ont été créées (+33 ha) et des projets urbains, initialement prévus sur des espaces agricoles, ont été retirés du PLU. Le secteur du Tamariguer a été sanctuarisé, les terres arables en bord du Tech ont été classées "zones agricoles protégées", des zones naturelles ont été créées à proximité et au sein des zones urbanisées pour faire entrer la nature dans la ville, les boisements significatifs (ex. bois des Pins, bois de la Sorède...) ont été classés pour assurer leur préservation. Le secteur naturel boisé des Albères est, lui, réservé aux activités agropastorales ; seuls 7 mas ont été identifiés et pourront être réhabilités uniquement pour ce type d'activité et selon des règles strictes.

**LIMITATION
DE L'ÉTALEMENT
URBAIN,
PRÉSERVATION
DES ESPACES
NATURELS**



Préserver les terres agricoles

Patrimoine identitaire de la commune, les terres agricoles sont aussi indispensables au maintien de la biodiversité, de nos paysages ainsi qu'au développement d'une alimentation durable (lire pages 64 et 65). C'est pourquoi, la municipalité d'Argelès-sur-Mer mène une politique active et volontariste de préservation du foncier agricole et de pérennisation de l'agriculture sur le territoire. Parmi les actions mises en place depuis 2020 :

Opérations d'acquisition de foncier agricole

La commune d'Argelès-sur-Mer acquiert régulièrement des parcelles situées en zones agricoles ou naturelles du PLU, par l'intermédiaire de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Ces acquisitions visent à :

- Assurer un usage agricole pérenne des terrains concernés en les attribuant à des agriculteurs désireux de s'installer ou développer leur activité sur le territoire, selon un cahier des charges précis ;
- Lutter contre la spéculation foncière ;
- Préserver les espaces naturels et ruraux de la cabanisation ;
- Éviter les opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

En juillet 2024, le conventionnement avec la Safer (conclu en décembre 2021) avait déjà permis à la Ville de réaliser cinq préemptions de terrains agricoles. La commune a également préempté des terrains, dans les secteurs du Tamariguer et de la Jonquasse, afin de protéger ces zones naturelles remarquables.

Les Zones Agricoles Protégées :

Dans le PLU d'Argelès-sur-Mer, plus de 1 500 hectares sont classés en Zones Agricoles Protégées (ZAP), dont les terres arables situées en bord de Tech. Dans ces zones, la Ville fige le bâti agricole tel qu'il est actuellement. Ainsi, un particulier non-agriculteur qui y achète une exploitation ne peut pas modifier la ferme. Cela permet d'éviter le changement de destination des zones et les spéculations foncières.



Mise en valeur des terres incultes :

La commune d'Argelès-sur-Mer s'associe à la procédure portée par l'État et le Département des Pyrénées-Orientales pour la mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées. Cette procédure vise à engager les propriétaires à mettre en valeur leurs terres agricoles par eux-mêmes, ou à défaut, à conduire les propriétaires à les louer à un exploitant agricole, bénéficiaire d'une autorisation préfectorale d'exploiter. Elle contribue à :

- Maintenir une dynamique agricole ;
- Ne pas laisser les parcelles, de bonne qualité agronomique, improductives ;
- Entretien le milieu naturel, le paysage et le cadre de vie ;
- Limiter le risque incendie.

Projet de PAEN Piémont des Albères :

Afin protéger de façon pérenne ses espaces agricoles et naturels, la commune d'Argelès-sur-Mer soutient, avec six autres communes, la création d'un PAEN (Périmètre de protection des espaces Agricoles Et Naturels péri-urbains) supra-communal. Piloté par le Département des Pyrénées-Orientales, le PAEN Piémont des Albères permettrait de protéger de façon pérenne (pas de limite temporelle) la vocation agricole et naturelle des espaces périurbains d'Argelès-sur-Mer, Palau-del Vidre, Saint-André, Sorède, Saint-Génis-des-Fontaines, Montesquieu-des-Albères et Villelongue-dels-Monts.

La création d'un PAEN est systématiquement adossée à un programme d'actions visant à redynamiser l'agriculture et à préserver l'environnement, dont la procédure de "mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées" (lire paragraphe précédent).



Ouvrir le port sur la ville

Des liaisons douces pour désenclaver le port

Le port d'Argelès-sur-Mer est le port de plaisance le plus attractif du littoral des Pyrénées-Orientales. Prisé des plaisanciers, il est cependant peu visible depuis la plaine. Or, il est un joyau serti du plus bel écrin naturel qui soit (la Méditerranée et les Albères). Un joyau que la municipalité entend préserver et donner à voir. Il s'agit pour cela, notamment, de le rattacher au reste de la ville. De nombreux aménagements réalisés cette dernière décennie y concourent : la construction du stade Cantona, l'aménagement de liaisons douces interconnectées, reliant le port au village et au lycée (avenues Tabarly, Autissier, Charlemagne, Molière et Nèguebous), sans oublier la création de la Maison de la Mer et de son esplanade végétale ouvrant sur le port.

La Maison de la Mer, lien entre l'homme et la mer

Le chantier de construction a débuté en décembre 2023 et sera achevé au second semestre 2025. L'ancien parking des plaisanciers sera alors devenu une esplanade végétalisée, ouverte à tous, au bout de laquelle se dressera la Maison de la Mer. Ce "bâtiment paysage", à énergie positive (lire page 19) et aux lignes fluides, abritera le siège du Parc naturel marin du Golfe du Lion et la Capitainerie du port, ainsi que des espaces de réception (hall, salle d'exposition, salle polyvalente...) et un espace de *coworking* dédié aux travailleurs nomades. La future Maison de la Mer participera à ouvrir encore davantage le port sur la ville et à renforcer l'attractivité touristique. Elle sera aussi un lieu de référence dédié à la préservation de l'environnement marin et à la sensibilisation du grand public ; un lien entre l'homme et la mer.

Un port pilote au niveau national

Parler de l'avenir, c'est anticiper les grands bouleversements. Le changement climatique en est un. Au regard des besoins constatés avec les nouveaux usages et attentes des plaisanciers ainsi que l'évolution accélérée des changements climatiques, la municipalité d'Argelès-sur-Mer a réétudié le réaménagement du port et de son quartier. Il s'agit désormais de :

- Reconfigurer le port pour en faire un pôle nautique d'excellence, capable de répondre à l'évolution des usages de la plaisance et de développer de nouvelles pratiques nautiques ;
- Adapter le port aux changements climatiques, en réhaussant les quais bas et en redéployant le port vers l'intérieur des terres (suppression des pontons de l'avant-port et création d'un nouveau bassin en retrait du littoral).

Ce repositionnement stratégique fait du projet de réaménagement du port d'Argelès-sur-Mer, l'un des 11 lauréats nationaux de l'appel à projets "Ports de plaisance et bases nautiques d'avenir" lancé en 2023 par le Secrétariat d'État chargé de la Mer. Le port d'Argelès serait d'ailleurs le premier port de plaisance de France à s'adapter au changement climatique. La Ville ne pouvant porter seule, les investissements nécessaires pour faire de Port-Argelès un port résilient face aux changements climatiques, le Conseil municipal a validé, en août 2024, le recours à un contrat de délégation de service public avec constitution d'une SemOp (société d'économie mixte à opération unique) pour la requalification, l'adaptation du port et sa gestion. La procédure est en cours. Un appel d'offres a été lancé en décembre 2024 pour choisir l'opérateur privé qui aura la charge d'exécuter le contrat attribué à la SemOp, en lien étroit avec la collectivité.

Imaginer la promenade du front de mer de demain

En 2023, la municipalité a initié une concertation publique pour la requalification environnementale de la promenade du front de mer, de la dépression du Tamariguer au port. La population a, ainsi, été invitée à s'exprimer sur ses usages de la promenade, ses attentes et ses envies. L'ambition de la municipalité est de faire du front de mer, un lieu de vie paysager et multigénérationnel, accessible à tous et adapté à tous les usages. Le projet prévoit notamment de conforter et développer les espaces naturels, de repenser l'éclairage public, d'apaiser les mobilités et d'aménager des secteurs thématiques (festivités, sport-santé, loisirs, détente...). En matière de loisirs, un premier aménagement, porté par le Conseil Municipal des Enfants, est prévu en 2025. Une zone de glisse va être réalisée dans le prolongement de l'ancien mini-golf. Ce dernier sera par la suite réaménagé en aire de jeux pour les plus petits.



Cadre de vie **Une ville plus agréable**

Agir pour une ville durable, c'est aussi façonner un cadre de vie agréable, durable, sain et sûr pour tous. Déterminée à faire d'Argelès-sur-Mer un modèle de ville durable, la municipalité œuvre concrètement à renforcer la place du végétal dans la ville et embellir les quartiers, à faciliter les mobilités douces... Elle déploie aussi d'importants moyens pour garder la ville et la plage propres. Autant d'actions qui concourent à offrir aux habitants des lieux de vie apaisés et apaisants, plus verts et plus respirables. La ville est aussi particulièrement active en matière de prévention des risques naturels, pour protéger la population et préserver l'environnement. Objectif : faire d'Argelès-sur-Mer une ville où il fait bon vivre, grandir et vieillir en toute sérénité.

Intégrer la nature dans la ville



Label Ville 3 fleurs

La Ville d'Argelès-sur-Mer attache une importance particulière au fleurissement et à l'embellissement de ses rues, quartiers et espaces publics, afin d'offrir aux Argelésiens un cadre de vie toujours plus agréable et plus respirable. Un engagement salué par le Conseil national des Villes et Villages fleuris qui, en 2022, a décerné à la commune le label "Ville 3 fleurs". Cette 3^e fleur (la 2^e avait été obtenue en 2012) récompense, non seulement, son engagement en faveur de l'embellissement du cadre de vie, mais aussi ses efforts constants pour végétaliser l'espace public, favoriser la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur. Cette politique de végétalisation de l'espace public se traduit, notamment, par :



La création de parcs publics arborés

Chaque nouvel aménagement urbain intègre des espaces de verdure et la plantation de nombreux arbres (lire page 13). La Ville aménage aussi régulièrement de nouveaux parcs paysagers et arborés, afin que chaque Argelésien puisse accéder à un espace vert entretenu, à moins de 10 min à pied de son domicile.

Parmi les nouveaux parcs arborés qui ont poussé ces dernières années :

- **Le bassin de rétention du quartier de la Cérigue** est devenu un bel espace paysager, peuplé d'arbres variés : prunus, pistachier, faux-poivrier, noisetier... Tous ont été plantés avec l'aide d'écoliers.
- **L'aire de jeux naturelle à Charlemagne** (lire page 67). Située en retrait de route et des habitations, elle offre, aux habitants de tous âges, un espace vert ombragé où se retrouver.
- **Le square de la Maïnada** : 84 arbres y ont été plantés par le service municipal des espaces verts avec l'aide des élèves de l'école Molières : des frênes communs, des chênes, des tilleuls, mais aussi des pommiers, des figuiers, des pins ou encore des cèdres. Dans quelques années, leurs feuillages s'associeront à ceux des arbres anciens et dispenseront leur ombre bienfaisante aux usagers du square.

Un autre parc arboré d'environ 3 600 m² verra bientôt le jour à la Maison de la Mer. L'esplanade végétalisée se poursuivra, en effet, sur la toiture terrasse du bâtiment, offrant ainsi à chacun un nouveau cheminement paysager, entre mer et montagne.

L'éclosion de précieux coins de nature



Ici et là dans la ville, les agents du service des Espaces Verts "sèment" toujours un peu plus de nature. Les parterres minéraux cèdent peu à peu la place à un univers végétal où les plantes vivent en harmonie avec les insectes et les petits animaux du jardin.

Des parkings mis au vert



La Ville a engagé la renaturation des parkings du port et du Priou. 66 arbres ont été plantés sur celui du port, 105 au Priou. Sur ce dernier, du gazon rustique agrémenté de fleurs a également été semé de façon à structurer le sol et embellir le site. Et sur chacun d'eux, des barrières en bois ont été installées de façon à mieux structurer le stationnement.

Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

UNE VILLE
PLUS
AGRÉABLE



Intégrer la nature dans la ville

Créer des espaces verts durables

Intégrer la nature en ville, oui, mais pas n'importe comment ! Les changements climatiques et la sécheresse ont obligé la commune à repenser et adapter ses plantations et ses pratiques.

Une palette végétale renouvelée

Les agents du service espaces Verts pratiquent le paillage systématique du sol, avec des copeaux de bois, pour en conserver l'humidité et privilégient les essences (arbres, arbustes, plantes florifères et mellifères...) peu demandeuses d'eau. De plus, la commune transforme progressivement sa palette végétale. L'objectif est double : réduire la consommation d'eau et renforcer la biodiversité locale. Les essences gourmandes en eau cèdent peu à peu la place à des plantes méditerranéennes résistantes à la sécheresse : oliviers, arbousiers, lavandes, romarins, et cistes trouvent désormais leur place dans les espaces verts. Ces espèces, parfaitement adaptées au climat local, offrent une floraison généreuse tout en nécessitant un entretien réduit. Parallèlement, la Ville veille à maintenir un équilibre écologique en intégrant des plantes mellifères et indigènes, afin de fournir refuge et nourriture aux pollinisateurs.

Des plantations issues de la pépinière municipale

La grande majorité des arbres, arbustes et plantes, qui agrémentent la ville, proviennent de la pépinière municipale. Cette dernière dispose d'une palette végétale riche de 260 essences différentes toutes catégories confondues. Depuis 2021, elle produit 4 000 arbustes par an au profit des espaces verts communaux. Et depuis 2023, la pépinière municipale a mis

en place un "plan arbres". Chaque année, la pépinière départementale fournit 200 jeunes plants d'arbres, d'une trentaine d'essences différentes. Ils sont élevés pendant 5 à 6 ans avant d'être replantés dans la ville.

Une gestion différenciée des espaces verts

La Ville d'Argelès-sur-Mer a abandonné le traitement uniformisé de ses espaces verts au profit d'une gestion différenciée, plus respectueuse de l'environnement. Cette méthode raisonnée consiste à adapter l'entretien selon l'usage et la fréquentation des lieux, afin de favoriser la biodiversité et d'optimiser les ressources. Les espaces verts argelésiens ont ainsi été classés en trois familles :

- Espaces d'ornements (touristiques ou très fréquentés)
- Espaces jardinés (espaces résidentiels, parkings, parcs...)
- Espaces naturels (peu fréquentés, dédiés à la biodiversité)

Un cahier des charges a été élaboré pour chaque catégorie, ce qui permet aux agents de savoir comment intervenir sur tel ou tel espace. À noter que depuis 2011, la commune se passe de produits phytosanitaires. Quant à l'arrosage, il se pratique uniquement dans les plantations de moins de deux ans, dans les conditions imposées par l'arrêt de sécheresse. Il est réalisé grâce à l'eau récupérée, notamment de la piscine Alberaquatic et du Parc Aventure (lire pages 28 et 29).

Fauchage tardif

Depuis 2022, la flore a quartier libre sur les berges de la Massane. La municipalité a décidé d'y pratiquer le fauchage tardif. La végétation est coupée une fois par an, uniquement à la fin de la floraison et quand elle est totalement sèche. Cela laisse le temps à la végétation de se développer, ce qui favorise la pollinisation et offre à la faune refuge et nourriture. Cela participe à remettre de la nature en ville et à permettre à chacun d'observer des papillons, des oiseaux, des grenouilles...



La Charte de l'arbre d'Argelès-sur-Mer

Le patrimoine arboré argelésien est un bien commun à préserver. Pour cela, la municipalité a décidé, en 2023, d'élaborer une Charte de l'arbre. Cet outil de gestion de l'arbre et de sensibilisation est déployé dans le courant de l'année 2025 auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés, mais également des habitants, pour une dynamique collective.

Cette charte vise à :

- **Préserver et renforcer la place des arbres dans l'espace urbain**, notamment en créant des plantations durables dans les nouveaux aménagements et en adoptant la logique "Éviter – réduire – compenser" : éviter les dommages sur les arbres, réduire les impacts des aménagements sur le patrimoine arboré, compenser les abattages qui n'ont pu être évités.
- **Partager les bonnes pratiques** en matière de plantation et d'entretien.
- **Instaurer un dialogue apaisé** autour des interventions nécessaires (élagage, abattage...).

1 arbre coupé = 3 arbres plantés !

0 phyto ! Depuis 2011, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. La Ville détient d'ailleurs, depuis 2016, le label régional "Zéro phyto - Trois Grenouilles", niveau le plus élevé. Il atteste qu'aucun pesticide n'est utilisé sur les espaces publics, sans exception.

8 960 arbres de 46 essences différentes constituent à ce jour le patrimoine arboré de la ville. Ils étaient 7 200 en 2018.

1 773 arbres ont été plantés, partout dans la ville, depuis 2020, dont 647 en 2024 et 572 entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2025.

8 112 arbustes et vivaces ont été plantés entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} mars 2025, dont 3 812 au premier trimestre 2025.



Lutter contre les déchets abandonnés

Agir pour une ville durable, c'est aussi œuvrer à la garder propre. La Ville d'Argelès-sur-Mer déploie donc d'importants moyens pour pallier au mieux les incivilités et offrir à ses habitants un cadre de vie propre et un environnement préservé. Car n'oublions pas que tout débris, emballage ou mégot abandonné dans la rue, finit sa course dans la Méditerranée et pollue la faune et la flore marines.

Les moyens mis en œuvre par la Ville :

- **Le service propreté est opérationnel 7j/7.** Il se compose de 19 agents (40 l'été), dont 8 sont dédiés au nettoyage des espaces publics.
- **6 "Gluttons" électriques :** trois circulent toute l'année dans le village. L'été, deux sillonnent le secteur plage et un celui du port.
- **1 motocrotte nettoie les déjections canines,** laissées dans les rues par des propriétaires indécents de chien.
- **80 bornes de propreté canine** sont disséminées partout dans la commune.
- **700 000 sacs pour déjections canines** ont été distribués en 2023.
- **250 poubelles sont mises à disposition** à travers la ville.
- **7 poubelles à compacteur solaire** ont été installées sur le front de mer (5) et la place Gambetta (2) afin d'optimiser les tournées de collecte et répondre à la problématique des poubelles qui débordent. Elles sont équipées de capteurs qui surveillent le taux de remplissage, compactent les déchets et informent le service Propreté lorsqu'il est temps de les vider.

Nettoyage à sec des rues :

Le nettoyage à l'eau ne se pratique qu'au cas par cas et uniquement lorsque cela est absolument nécessaire pour rendre à la rue une propreté acceptable. Et il s'agit d'eau de récupération ! (lire pages 28 et 29).

Offrir des plages naturelles et vivantes

Depuis l'été 2023, la municipalité privilégie le ramassage manuel des débris et limite l'utilisation des engins mécaniques aux zones à forte fréquentation touristique, pour la sécurité des baigneurs. Objectif : protéger la biodiversité littorale pour permettre aux plages de mieux résister à l'érosion (lire page 22).

Racou et Marena : plages sans tabac

Nettoyées entièrement à la main, les plages du Racou et de la Marena sont, depuis 2023, "plages sans tabac". Difficile en effet pour nos agents de la Propreté de déceler les mégots, souvent enfouis dans le sable. Ainsi pour éviter que ces mégots ne finissent dans les pâtés de sables, ou pire dans les bouches, des enfants, il est désormais interdit de fumer sur ces deux plages. Des espaces dédiés, avec cendriers, ont été installés à proximité, sur le parking de la Marena et de la Sardane.

Bacs à tempête



Depuis 2022, des bacs à tempête sont installés sur les plages de la Marena et du Racou. Chacun peut les nourrir des déchets échoués sur les plages. Filets ou fils de pêche, pelles en plastique, bouteilles, canettes... la mer et le vent charrient malheureusement de nombreux déchets, la plupart provenant de nos mauvaises pratiques.

Sachez-le : Les feuilles, le bois flotté, les algues ou les restes d'organismes marins doivent, eux, rester sur la plage. Ils contribuent à la vie de l'écosystème marin.



Environnement
 Mobilité
 Aménagement
Cadre de vie
 Pour vos enfants
 Festivités
 Services publics

Prévenir les risques naturels

Engagée pour l'environnement et la qualité de vie de ses habitants, la Ville d'Argelès-sur-Mer œuvre activement à la prévention des risques naturels. Plusieurs dispositifs sont mis en place pour protéger la population et le territoire, dont :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est l'outil majeur pour faire face aux différentes situations de crise auxquelles la commune peut être confrontée. Dès le début de la crise, parfois même par anticipation, tous les élus et services de la Mairie sont mobilisés sous la direction du Maire, en lien avec la Préfecture, la Gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers. La population est informée via l'automate d'appel. Des centres d'accueil et d'hébergement peuvent être ouverts, en cas de besoin.

Le PCS a été activé, par exemple, le 14 août 2023, lors de l'incendie d'Argelès-sur-Mer / Saint-André qui a nécessité d'importants moyens de secours et l'évacuation de 9 000 personnes.

L'automate d'appel

Mis en place par la Ville, ce service gratuit envoie des alertes (vocaux ou SMS) sur les téléphones pour informer des situations d'urgence et des consignes à suivre.



Pour bénéficier de ce service d'alerte gratuit, inscrivez-vous directement sur le site internet : <https://cli.inscription-volontaire.com/argeles-sur-mer/index.php>



La Réserve Intercommunale de Sécurité Civile (RISC)

La Ville d'Argelès-sur-Mer dispose, depuis juin 2022 (arrêté municipal du 02/06/2022), d'une réserve communale de sécurité civile. Elle est composée de citoyens bénévoles qui, en cas de sinistre, se mobilisent pour venir en aide à la population. La plupart d'entre eux sont aussi engagés dans la Réserve Intercommunale de Sécurité Civile (RISC) Argelès-Albères qui réunit les villes d'Argelès-sur-Mer, Saint-André, Sorède, Villelongue-dels-Monts et Laroque-des-Albères.

Durant l'été, les bénévoles de ces cinq communes assurent des patrouilles quotidiennes dans les Albères pour surveiller le massif forestier, prévenir le risque incendie et permettre l'intervention rapide des sapeurs-pompiers, en cas de départ de feu.

La Ville d'Argelès-sur-Mer coordonne la RISC et forme ses bénévoles.

**UNE VILLE
 SÛRE
 ET PROPRE**



Pour vos enfants
**S'épanouir et
vieillir en bonne
santé**

Une ville durable, c'est une ville qui prépare l'avenir en plaçant ses enfants au cœur de ses actions. Convaincue que le bien-être des jeunes générations est indissociable de la transition écologique, la Ville d'Argelès-sur-Mer mène une politique ambitieuse pour leur offrir des écoles plus confortables, des espaces publics verts et ludiques, ainsi qu'un accès à une alimentation saine et locale. Elle s'engage aussi à éveiller leur conscience écologique à travers des programmes d'éducation au développement durable, leur donnant ainsi les clés pour bâtir un avenir plus responsable et solidaire.



Promouvoir le “bien manger”

Argelès-sur-Mer s’engage pour une alimentation plus durable ! En 2025, la Ville lance un chantier d’envergure : la construction d’une cuisine centrale. À travers cet équipement, la collectivité impulse une nouvelle dynamique qui, au-delà de l’alimentation, vise à établir de nouveaux rapports à la terre, à l’agriculture locale, à l’environnement... et développer une culture du “bien manger” pour améliorer la santé de tous ; à commencer par les écoliers.

La cuisine devient centrale

Ce projet de transition alimentaire repose sur la reprise en main de la restauration scolaire, la consolidation de l’écosystème agricole local pour son approvisionnement et l’éducation alimentaire. La cuisine devient centrale, entre le champ et l’assiette, pour garantir aux enfants des repas savoureux, sains et à impact environnemental réduit. Les travaux de construction de la cuisine centrale devraient débuter avant l’été 2025. Le bâtiment viendra combler une “dent creuse” au cœur du village, à proximité de la cantine actuelle de l’école Curie-Pasteur. Son architecture reprendra les codes et matériaux de l’architecture locale (exemple : utilisation de la brique) pour une parfaite intégration dans le tissu urbain. Des panneaux photovoltaïques, installés en toiture, contribueront à réduire la facture d’électricité de la cuisine centrale.

Cuisine “zéro plastique” et circuits courts

Côté fonctionnement, la Ville opte pour le “zéro plastique” ! Les repas, cuisinés sur place, seront conditionnés dans des contenants en inox et acheminés en liaison froide dans les différentes cantines scolaires de la ville. Actuellement, 575 enfants y déjeunent quotidiennement. Quant aux produits cuisinés sur place, ils seront frais, de saison, issus de l’agriculture biologique et

prioritairement locaux ou de la région Occitanie. Pour cela, la Ville travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs locaux et a rejoint le Groupement d’Intérêt Public Occit’alim pour, notamment, l’approvisionnement en denrées de qualité et issues de l’agriculture biologique régionale. Afin de favoriser l’approvisionnement local et ainsi créer des débouchés pour les producteurs locaux, la commune s’attache depuis plusieurs années à préserver les terres arables et maintenir une dynamique agricole sur son territoire (zones agricoles protégées, mise en valeur des terres incultes...). Elle œuvre également à mettre en valeur ses producteurs et éleveurs locaux.

Rénovation des cantines

La municipalité entend également améliorer la qualité du temps de repas des écoliers. Pour cela, des travaux vont être entrepris dans les cantines : création d’un nouvel espace de restauration pour l’école Herriot, à l’étage de la cuisine centrale ; agrandissement et modernisation des cantines de l’école Curie-Pasteur (amélioration acoustique, fonctionnement en self-service...) et de l’école la Granotera (rénovations thermiques et acoustiques).

Sensibilisation au “bien manger” avec le CCAS

En 2022, la Ville et le CCAS ont mis en place des Paniers solidaires, alimentés depuis 2024, par une agricultrice d’Argelès-sur-Mer. Chaque semaine, quinze familles d’Argelès-sur-Mer bénéficiaires du CCAS disposent d’un panier de légumes bio à prix réduit (participation du bénéficiaire de 2€) et profitent chaque mois d’un atelier d’initiation et de sensibilisation à une alimentation plus durable, dont des ateliers de cuisine en partenariat avec le lycée Christian-Bourquin.

Une Ville engagée pour une alimentation locale et de qualité

La Ville d’Argelès-sur-Mer rejoint l’initiative **Occit’Alim**, la centrale d’achat régionale qui facilite l’approvisionnement en produits locaux, bio et labellisés pour la restauration collective.

Avec cette adhésion, la commune affirme son engagement en faveur d’une alimentation plus responsable et son soutien aux producteurs régionaux. Cette démarche s’inscrit pleinement dans la volonté municipale de favoriser les circuits courts, de garantir une juste rémunération aux agriculteurs et d’offrir aux enfants des repas sains et savoureux.

Déjà plus de 130 producteurs sont référencés sur la plateforme ! Occit’Alim permettra aux cantines scolaires d’Argelès-sur-Mer d’accéder à des produits de qualité tout en valorisant l’agriculture locale.

Favoriser le bien-être des écoliers

La Ville d’Argelès-sur-Mer compte cinq écoles primaires : trois écoles maternelles (Herriot, la Granotera et les Tamaris) et deux écoles élémentaires (Curie-Pasteur et Molière). Plus de 780 élèves y sont scolarisés. La Ville œuvre, dans le cadre de ses compétences et de ses moyens, à leur offrir le meilleur environnement d’apprentissage possible. Deux agents d’entretien “technique” sont affectés en permanence aux écoles pour réaliser, au quotidien, les travaux nécessaires à leur bon fonctionnement et au confort de leurs usagers (écoliers, enseignants, personnels des écoles). La ville procède aussi ponctuellement à des chantiers de rénovation de plus grande ampleur :

- **Rénovation énergétique** des écoles Curie-Pasteur et Herriot. En 2023, la Ville a procédé au remplacement des portes et fenêtres, des systèmes de chauffage, de ventilation et d’éclairage dans ces deux écoles (lire page 16).
- **Isolation thermique** de l’école Curie-Pasteur (lire page 16).



Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

**S’ÉPANOUIR
ET VIEILLIR EN
BONNE SANTÉ**

Encourager les mobilités douces

En plus d'investir dans l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, la Ville forme les écoliers argelésiens à l'usage du vélo. La Ville d'Argelès-sur-Mer souhaite ainsi offrir aux enfants les clés et le goût de cette mobilité active, propice à l'autonomie.

L'apprentissage du vélo à l'école

Les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ÉTAPS) de la Ville interviennent dans les deux écoles élémentaires d'Argelès-sur-Mer pour initier les écoliers à la pratique du vélo et de la trottinette. En moyenne, chaque enfant bénéficie de 20 heures de formation par an.



En 2023, pour renforcer et formaliser davantage cet enseignement, la Ville s'est engagée dans le programme "Génération Vélo" qui permet notamment d'intensifier le déploiement du dispositif "Savoir Rouler à Vélo" auprès des enfants de 6 à 11 ans. Piloté par le ministère chargé des Sports, ce dispositif d'apprentissage permet aux enfants de découvrir, d'expérimenter et d'apprendre à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens, avant l'entrée au collège. Il se décline en trois étapes :

- Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo (tenir en équilibre, pédaler, tourner, freiner...).
- Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, informer d'un changement de direction et décrypter les panneaux du code de la route).

- Savoir rouler à vélo = circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique). Les éducateurs sportifs de la Ville préparent un circuit dans la ville, comprenant différents revêtements et plusieurs difficultés telles qu'un rond-point, des priorités à droite, un stop... Le jour de cette sortie, les écoliers sont encadrés par leurs enseignants, les éducateurs sportifs et des membres du Vélo Club des Albères.

En 2023 et 2024, les CM1/CM2 de l'école Molière ont bouclé les trois étapes et validé, pour la grande majorité d'entre eux, leur "Savoir rouler à vélo".

Transport urbain gratuit pour les mineurs

Dès 2021 et la mise en place de l'Argelésien (lire page 39), la Ville d'Argelès-sur-Mer a tenu à rendre le transport urbain gratuit pour les moins de 18 ans. Cette mesure forte vise à encourager les familles à privilégier ce mode de déplacement et faciliter la mobilité des jeunes. Ce dispositif leur permet de se déplacer librement dans la commune, que ce soit pour se rendre à l'école, aux activités sportives ou retrouver leurs amis, renforçant ainsi leur autonomie.



De nouveaux lieux de vie paysagers

La Ville d'Argelès-sur-Mer s'attache à créer des espaces publics paysagers où les enfants peuvent s'amuser et toutes les générations se retrouver. Depuis 2022, la commune compte ainsi deux nouveaux espaces verts et ludiques :

Aire de jeux de Charlemagne



Imaginée par le Conseil Municipal des Enfants, cette aire de jeux a vu le jour en 2022. Elle dispose de balançoires, d'une structure multi-activités, d'un cheval à bascule et, nouveau à Argelès... d'une tyrolienne, pour le plus grand plaisir des enfants de 2 à 12 ans ! Située en retrait de route et des habitations, cet aire de jeux offre aussi, aux habitants de tous âges, un espace vert ombragé où se retrouver.

Le Square de la Maïnada



Inauguré en juin 2024, le Square de la Maïnada est né de la volonté municipale de sécuriser l'entrée et la sortie des classes de l'école Molière tout en créant un nouveau lieu de vie au cœur de la cité. Véritable parc paysager vivant et inclusif, le Square de la Maïnada comprend une aire de jeux (balançoire, parcours motricité...) en bois, une balançoire PMR (personne à mobilité réduite), un amphithéâtre, un terrain de pétanque, des tables de pique-nique... Les écoliers, leurs parents, mais aussi des Argelésiens de toutes générations apprécient de venir s'amuser, pique-niquer où simplement se détendre à l'ombre.

Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie

Pour vos enfants

Festivités
Services publics

**S'ÉPANOUIR
ET VIEILLIR EN
BONNE SANTÉ**

Tout un programme d'éducation à l'environnement

Du printemps à l'automne, la Ville d'Argelès-sur-Mer déploie une myriade d'actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable, tant auprès des scolaires que du grand public. Ces actions, ludiques et enrichissantes, visent à sensibiliser le plus grand nombre à la diversité, à la richesse et à la fragilité de nos espaces naturels argelésiens. Tour d'horizon :

Écoles de printemps et d'automne



Au printemps et à l'automne, le service Transition Écologique de la Ville propose tout un programme d'activités d'éducation à l'environnement, à toutes les classes des écoles argelésiennes. Des centaines d'écoparcouristes, de la petite section au cycle 3, en bénéficient chaque année. En 2025, les écoles de printemps et d'automne ont pour thème " l'alimentation durable" et font la part belle aux rencontres avec des agriculteurs locaux, à la découverte de la saisonnalité des fruits et légumes... Les écoliers sont aussi initiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compostage, à la permaculture, à la cuisine végétale...

École d'été

Depuis 2020, en juillet et août, "l'école" se met à l'heure d'été et s'ouvre aux familles. Du lundi au vendredi, en matinée, la Ville propose aux enfants et à leurs parents de partager des activités, gratuites, d'éducation à l'environnement et au développement durable. Petite pêche en bord de mer, création de tisanes maison, balades ornithologiques, découverte du monde des insectes... Les animations de l'école d'été sont variées et visent à (re)créer du lien entre parents-enfants et environnement.

Plantations participatives

Régulièrement, les agents municipaux du service des Espaces Verts mènent des campagnes de plantations d'arbres avec les écoliers argelésiens. Ces temps conviviaux de plantations participatives permettent aux agents de partager leur savoir-faire et de faire découvrir aux enfants les différentes essences d'arbres. Les petits jardiniers apprennent aussi à les planter et en prendre soin. Ensemble, ces dernières années, agents et écoliers ont doté le bassin de rétention du quartier de la Cérigue d'une belle ceinture d'arbres et étoffé davantage encore le patrimoine arboré du square de la Maïnada (lire page 54). En 2024, les écoliers ont aussi participé à la plantation de 60 nouveaux arbres, au Bois des Pins. Baptisés chacun du nom de leur planteur, ces jeunes arbres vont grandir et permettre à ce lieu enchanteur de demeurer un espace boisé remarquable où il fait bon se détendre.



Création d'une Aire Marine Éducative

À l'automne 2024, la Ville d'Argelès-sur-Mer et l'école élémentaire Molière ont initié un projet ambitieux de sensibilisation à l'environnement marin : la création d'une Aire Marine Éducative. Ce projet est mené en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement LABELBLEU, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (Office Français de la Biodiversité), la Mission Littoral du Département, ainsi que le Conservatoire du Littoral. Dans ce cadre, les élèves d'une classe de CE2 vont, jusqu'à la fin de leur CM2 (juin 2027), apprendre à devenir de véritables éco-gestionnaires d'une petite aire marine côtière, définie par leurs soins, dans le secteur des criques de Portails. Pendant trois années scolaires, avec l'appui de professionnels et d'acteurs engagés pour le milieu marin et littoral, les écoliers vont observer, étudier et proposer des actions concrètes pour préserver la biodiversité marine et l'environnement côtier.

ÉCOLE D'ÉTÉ 2024 :

44 matinées d'animation.

701 participants, dont :

- 460 enfants
- 241 adultes (parents, grands-parents, oncles ou tantes)
- 80% des familles participantes proviennent du département

ÉCOLE DE PRINTEMPS 2024 :

65 sessions d'animation.

25 classes participantes.

589 écoliers ont profité de l'école de printemps.

ÉCOLE D'AUTOMNE 2024 :

50 sessions d'animation.

24 classes participantes.

497 écoliers ont profité de l'école d'automne, dont des enfants de l'IME Galaxie.

Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

**S'ÉPANOUIR
ET VIEILLIR EN
BONNE SANTÉ**



Festivités

Culture et patrimoine dans une ville qui évolue

Depuis 2022, la Ville s'attache à mettre en œuvre une politique événementielle, en cohérence avec le développement durable d'Argelès-sur-Mer. Cette dynamique repose sur la prise de conscience que les festivités peuvent être l'occasion de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et d'encourager l'adoption de nouvelles pratiques.

Des festivités engagées

Foire des éleveurs et producteurs dans les Albères



La commune a repris, en 2023, l'organisation et la coordination de cet événement, véritable vitrine du terroir des Albères. Objectif : mettre en lumière l'agriculture locale pour favoriser une alimentation plus durable. Pour cela, la Ville travaille en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, dans le cadre des Marchés des Producteurs de Pays, ainsi que trois associations de producteurs de la commune : l'association

“Saveurs des Albères”, “Paysans de la mer et de la terre” et l'association pour la défense et la promotion des races locales en Pays Catalan. Ainsi à chaque printemps, agriculteurs et éleveurs des Albères transforment le parking du Racou en ferme géante, pour faire découvrir leurs savoir-faire et leurs produits. Fromages, miels, fruits et légumes, vins, charcuteries... les Albères ne manquent pas de saveurs !

Festival GreeNation

En 2023 et 2024, la Ville d'Argelès-sur-Mer et *We Are GreeNation* se sont unis pour proposer, en plein été sur la plage, un événement électro engagé pour la planète : le Festival GreeNation. Gratuit et ouvert à tous, cet événement associait sensibilisation à l'environnement, en journée, et concerts électro, le soir. Le festival GreeNation a été l'occasion pour la Ville d'Argelès-sur-Mer d'initier une nouvelle proposition d'animations de sensibilisation à l'environnement : “le village des découvertes”.



La nature s'expose en cœur de ville



Chaque année, la Ville d'Argelès-sur-Mer transforme la place Gambetta en galerie à ciel ouvert avec une exposition grand format dédiée aux richesses naturelles du territoire. Après la forêt de la Massane et le Mas Larrieu, deux nouvelles expositions seront proposées en 2025 : «L'odyssée d'une feuille» et une galerie de portraits des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, viticulteurs et artisans argelésiens.

Le village des découvertes

Organisé pour la première fois en 2023 à l'occasion du festival GreeNation, “le village des découvertes” est désormais mis en place régulièrement par le service Transition écologique de la Ville d'Argelès-sur-Mer. Il s'agit d'un village de stands où associations et organismes partenaires proposent, aux petits comme aux grands, des animations ludiques d'éveil à la beauté et à la fragilité de l'environnement. Depuis 2023, “le village des découvertes” s'installe ici et là dans la ville et adapte ses thématiques, au gré des événements. En 2024, par exemple, à l'occasion du Festival Urb'Art sur le thème de la Méditerranée, “le village des découvertes” s'est installé sur la promenade du front de mer, plage Sud, pour éveiller à la protection du littoral. En septembre, il était place Gambetta, pour la Fête des 40 ans de la Réserve Naturelle Nationale du Mas Larrieu, et faisait la part belle à la créativité et la sensibilisation à la protection de la nature. Cette année, “le village des découvertes” ouvrira à nouveau ses portes, lors du festival Urb'Art.



Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

S'ÉPANOUR
ET VIEILLIR EN
BONNE SANTÉ



Festival d'art urbain Urb'Art

Urb'Art, c'est l'alliance captivante de l'Art et de la sensibilisation à l'Environnement ! Le festival est né en 2023, de la volonté municipale de créer un événement qui parle aux jeunes et tisse des liens entre les générations. Évenement artistique, familial et convivial, le festival Urb'Art est aussi un outil de sensibilisation à la préservation de notre environnement. Chaque édition offre à voir des regards d'artistes sur une thématique environnementale spécifique : Argelès la naturelle et la protection de la biodiversité (en 2023), la mer Méditerranée et les menaces qui pèsent sur cet écosystème aussi magnifique que fragile (en 2024). Ici et là dans le centre-ville, sur le port et la promenade du front de mer, les œuvres réalisées colorent le paysage, attirent les regards et invitent à la réflexion. Du 23 mai au 1^{er} juin 2025, Urb'Art invitera, cette fois, les artistes à s'exprimer sur "la terre nourricière" mais aussi les enjeux environnementaux et de santé liés à l'agriculture et à l'alimentation.

Le festival Urb'Art et sa "Jam de la plage" font aussi, chaque année, la part belle aux initiatives et animations en faveur de la transition écologique :

- Réutilisation des panneaux des précédentes expositions grands formats du bord de mer.
- Village des découvertes, en lien avec la thématique du festival.
- Des actions pour un Village zéro déchets : recyclage artistique de toutes les bombes aérosols usagées du festival, avec le Collectif Agit'Hé ; invitation à apporter son éco-cup et son nécessaire à "pique-nique durable" (assiette et couverts nos jetables) ; collecte des biodéchets par le service Prévention des déchets de la CC ACVI...
- Propositions de restauration *slowfood* en partenariat avec Slowfood Pays Catalan.

Invitations à privilégier les mobilités douces

La Ville d'Argelès-sur-Mer souhaite encourager, de plus en plus, ses habitants et visiteurs à privilégier les transports en commun, la marche ou le vélo pour se rendre sur les sites d'événements. Depuis 2023, elle propose un parking à vélos sécurisé, lors de grands événements tels que : le feu d'artifice, GreeNation ou encore les grands concerts de l'été. Afin d'inciter le plus grand nombre à délaissier la voiture, la Ville met aussi en place des navettes électriques ou des petits trains touristiques, lors de certains grands événements (Bacchus, 14 Juillet...). Ces actions devraient être étendues à d'autres événements festifs et faire l'objet de campagnes de communication dédiées, afin d'ancrer durablement de nouvelles habitudes de mobilité.



Vers le "zéro vaisselle jetable"

La commune s'est engagée à supprimer progressivement les gobelets à usage unique sur ses événements. Que ce soit pour la Cérémonie des vœux du Maire, de la Festa Major, des Fêtes Inouïes ou encore de la Fête du Racou, la Ville favorise le recours à la vaisselle réutilisable. C'est même une obligation pour les associations et professionnels qui souhaitent disposer d'un chalet ou d'un stand sur les événements de la commune.

Opération "rapporte ton couvert"

Depuis 2022, la Ville invite les participants au repas de la Festa Major à venir avec leur couvert (assiette, couverts et verre). De nombreux convives jouent déjà le jeu.

Par ailleurs, lors de certaines manifestations (festival Urb'Art, Fêtes Inouïes...), la Ville invite le public à apporter son propre verre ou gobelet réutilisable ; une démarche simple et concrète pour limiter l'usage du jetable.

Pour que ce geste devienne une habitude, la Ville veillera à le rappeler dans chaque communication événementielle.

Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

S'ÉPANOUIR
ET VIEILLIR EN
BONNE SANTÉ



Des services publics
**Une économie
dynamique,
un tourisme
4 saisons**

Face aux défis environnementaux et aux évolutions des attentes des visiteurs, Argelès-sur-Mer s'engage dans une transition écologique ambitieuse qui allie dynamisme économique et tourisme durable. La municipalité et ses services publics tendent vers des pratiques exemplaires pour préserver les ressources naturelles, valoriser le patrimoine local et développer un tourisme plus respectueux de l'environnement.



Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

Office de Tourisme

L'Office de Tourisme d'Argelès-sur-Mer place le développement durable au cœur de sa stratégie. Engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), il initie des actions concrètes pour limiter son impact environnemental et promouvoir un tourisme plus responsable.

Une nouvelle vitrine du territoire, moderne et éco-responsable

Construit en 1993, le bâtiment de l'Office de Tourisme a fait l'objet d'importants travaux d'extension et de modernisation. Débutés en début d'année 2024, ils sont en cours d'achèvement. L'Office de Tourisme devrait rouvrir ses portes à l'orée de la saison estivale 2025 !

Le bâtiment a été adapté aux normes environnementales actuelles (suppression des ponts thermiques, mise en place de panneaux solaires, de pompes à chaleurs, utilisation systématique d'éclairages LED...).

Il a aussi été entièrement réagencé, pour devenir un lieu d'accueil inclusif et de convivialité, ouvert

à tous : Argelésiennes, Argelésiens et touristes. L'espace visiteur a été repensé dans cette optique, avec la volonté de placer l'humain au cœur des échanges. L'Office de Tourisme sera ainsi une véritable vitrine de la destination et du dynamisme du territoire, le point de départ d'expériences inoubliables. Une pièce immersive offrira, d'ailleurs, un nouveau regard sur la destination, favorisant des pratiques durables.

La boutique mettra elle à l'honneur les produits de notre terroir argelésien voire du territoire intercommunal. Une vingtaine de producteurs ont déjà saisi l'opportunité de travailler avec l'Office de Tourisme. Des vidéos, projetées dans la boutique, permettront de faire leur connaissance.

Argelès-sur-Mer, station labellisée Pavillon Bleu depuis quarante ans !



Cette distinction internationale est attribuée à Argelès-sur-Mer, chaque année sans interruption, depuis 1985 ! Il récompense les efforts menés par la Ville en faveur d'un tourisme durable, respectueux de l'environnement (Mer et Terre) et des Hommes : préservation de l'environnement, qualité des eaux de baignade, surveillance des plages, accessibilité à la baignade pour tous...



**UNE ECONOMIE
DYNAMIQUE,
UN TOURISME
4 SAISONS**



Acteur d'un tourisme plus durable

Le développement d'un tourisme raisonné est une autre priorité. L'Office de Tourisme oriente sa stratégie de promotion vers les ailes de saison (printemps / automne) et les activités de pleine nature. Grâce à des actions ciblées avec des influenceuses, influenceurs et journalistes, l'Office de Tourisme valorise ces temps hors été, en proposant des expériences durables et en phase avec la nature.

L'Office de Tourisme a aussi opéré un changement de paradigme et promeut le *slow tourisme*, un tourisme, centré sur la (re) découverte du patrimoine local dans toutes ses composantes (historique, naturel, culturel, agricole...), et invite habitants et visiteurs à explorer le territoire à 360°, au rythme des saisons. Cette approche s'inscrit dans la démarche de labellisation "*Green Destination*"

menée par l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée. Label international et reconnu par le Conseil Mondial du Tourisme Durable, *Green Destination* certifie et promeut les destinations touristiques durables selon des critères environnementaux, socio-économiques et culturels.

L'Office de Tourisme encourage également les établissements touristiques du territoire à obtenir le label "Clef Verte", gage de sérieux et de responsabilité. Ce label atteste de la démarche environnementale vertueuse de l'établissement et impose des critères stricts, tels que : la gestion de la consommation d'eau et d'énergie ; la gestion des déchets ; des loisirs respectueux de la nature ; la valorisation des atouts naturels du territoire et des acteurs locaux.

Engagé pour le développement durable

L'Office de tourisme agit tous azimuts pour promouvoir un tourisme plus respectueux de la nature et des habitants tout en réduisant son empreinte environnementale :

- Des supports optimisés**
Afin de limiter le gaspillage de papier, l'Office de Tourisme d'Argelès-sur-Mer a repensé ses brochures dans une démarche d'éco-conception. Désormais, elles sont éditées en quantité limitée, voire à la demande. La population et les visiteurs sont encouragés à privilégier le format numérique. Épurées, elles consomment moins d'encre et sont imprimées avec des matériaux plus respectueux de l'environnement. Elles intègrent aussi des informations sur les éco-gestes à adopter durant le séjour. Dans cette même logique, l'Office de Tourisme enrichit son accueil d'un nouvel outil : le "carnet de voyage digital", offrant une expérience personnalisée et interactive "zéro papier".
- Site internet éco-conçu**
L'Office de Tourisme a également souhaité limiter son impact environnemental, lié au numérique. Son site internet a ainsi été entièrement remodelé pour allier élégance, performance et légèreté. Évolution continue et mutualisée, pour contourner l'obsolescence programmée, mais aussi vidéos et images optimisées permettent de minimiser son impact environnemental.
- Stop aux goodies à faible durabilité**
Dans le cadre de sa démarche d'éco-responsabilité, l'Office de Tourisme limite la distribution d'objets promotionnels (ex : bracelets en plastique, éventails...), importés et à faible durabilité.
- Oui aux souvenirs durables !**
L'Office de Tourisme d'Argelès-sur-Mer valorise les producteurs locaux en proposant des produits du terroir et des créations artisanales dans sa boutique. Ce choix soutient l'économie locale tout en offrant des souvenirs durables.
- Accueil Vélo**
Labellisé "Accueil Vélo", l'Office de Tourisme accompagne les professionnels du tourisme du territoire vers l'obtention de cette même labellisation, afin de faciliter l'essor du cyclotourisme.



Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

UNE ECONOMIE
DYNAMIQUE,
UN TOURISME
4 SAISONS

Port-Argelès

Directement géré par la Ville depuis 2017, le port d'Argelès-sur-Mer s'attache à conjuguer activité portuaire et respect de l'environnement. De la préservation de la biodiversité à la gestion raisonnée des ressources, il innove en permanence pour réduire son impact écologique. Un engagement qui lui vaut d'être labellisé "Port de plaisance Pavillon Bleu".



Des nurseries pour les juvéniles de poissons "Je navigue, je trie"

Un port est un milieu fermé où les poissons viennent pondre leurs œufs, à l'abri des courants et autres prédateurs. Afin de contribuer à la protection de la biodiversité marine et à l'accroissement des populations adultes, Port-Argelès s'est équipé en "nurseries artificielles", en partenariat avec l'Université de Perpignan et la société Écocéan. 43 biohuts® sont immergés sous les pontons et 23 refuges ont été installés le long des quais professionnels. Ces habitats artificiels offrent le gîte et protection aux très jeunes poissons et crustacés. Ces derniers peuvent y grandir à l'abri des prédateurs avant de prendre le large.

Selon Écocéan, ces habitats profitent à plus de 500 espèces marines, réparties entre faune et flore.



En partenariat avec l'association "Gestes propres", le port d'Argelès s'est lancé dans l'opération "Je navigue, je trie", dédiée à la réduction de l'abandon des déchets en mer et au développement du recyclage. Le mot d'ordre du programme : « Rien par-dessus bord, tous mes déchets au port ! ». Outre sensibiliser les plaisanciers à une meilleure gestion de leurs déchets, le port d'Argelès leur fournit un **dispositif de collecte complet** :

- **Sacs de tri**
- **Cendriers de poche**
- **Mini-déchèterie pour les plaisanciers**, installée sur la zone technique. Y sont acceptés : cartons, tout venant, ferraille, produits toxiques, batteries, produits hydrocarbonés, pots de peinture vides, produits souillés, huiles, filtres et aérosols usagés.

De plus, le port d'Argelès propose un **service gratuit de récupération des eaux grises et noires**, sur la zone technique et à la station de carburant.

Opérations de nettoyage

En lien avec des plongeurs locaux, des bénévoles et de nombreux partenaires, dont le Parc naturel Marin du Golfe du Lion, Port-Argelès mène ponctuellement de grandes opérations de nettoyage des eaux du port. Des centaines de kilos d'encombrants et débris sont chaque fois extraits du port...

Une gestion durable de l'eau douce

Depuis 2023, le rinçage des bateaux à l'eau douce est interdit sur les ports de plaisance du littoral catalan. Celui d'Argelès n'échappe pas à cette règle. Consciente des désagréments que cela occasionne pour les plaisanciers et leurs bateaux (oxydation, corrosion due au sel...), la régie municipale du port a installé une bache à eau souple de 100 m³ pour permettre aux plaisanciers d'avoir accès (pour leurs besoins en carénage, rinçage et lavage des bateaux) à de l'eau douce. Cette eau est issue de la réutilisation des eaux de la piscine AlberAquatic, du Parc Aventure et de complexes de vacances (lire page 28).

Pour une consommation plus responsable de l'électricité

En 2023, la facture d'électricité du port a été multipliée par dix. La hausse du coût de l'électricité n'est pas le seul facteur de cette hausse. Celle-ci s'explique aussi par le fait que les bateaux sont plus grands, plus équipés (certains avec des systèmes de climatisation) et que des équipements restent allumés en permanence y compris sans présence à bord... Aussi, afin de limiter le gaspillage énergétique, le port d'Argelès a mis en place une facturation forfaitaire de l'électricité, via la souscription d'un contrat de confiance. Sans souscription, l'hiver, les propriétaires disposent de l'électricité uniquement le week-end ou, pour un temps donné, après avoir informé la capitainerie de leur présence.

Faire de Port-Argelès un port résilient

La Ville d'Argelès-sur-Mer fait le choix d'adapter le port au changement climatique (lire également page 51). Ce projet figure parmi les 11 lauréats nationaux de l'appel à projets "port de plaisance et bases nautiques d'avenir". Il bénéficie ainsi du soutien financier du Cerema. Il consiste à redimensionner dans un nouveau bassin, placé à l'abri des tempêtes, les pontons qui, à l'avenir, seront sujets à submersion régulière. Le projet est aussi de surélever les quais bas, pour maintenir les installations portuaires hors d'eau (+ 0,60 mètre d'ici à 2100 selon le rapport du GIEC). Plutôt que de reconstruire les quais un mètre plus haut, la Ville opte pour un système novateur de quais modulables. Cela permettra d'adapter leur hauteur au fur et à mesure de l'élévation générale du niveau de la mer. La première tranche de travaux sera réalisée, de mai à juillet 2025, le long de la Maison de la Mer.



Environnement
Mobilité
Aménagement
Cadre de vie
Pour vos enfants
Festivités
Services publics

UNE ECONOMIE
DYNAMIQUE,
UN TOURISME
4 SAISONS



Camping municipal Le Roussillonnais

Depuis 2020, la municipalité œuvre à réhabiliter le camping municipal afin de lui donner un nouveau souffle et en faire un "camp pilote" de la résilience écologique. Précurseur de l'hôtellerie de plein air en 1950, Le Roussillonnais se met donc en ordre de marche pour devenir un acteur clé du tourisme durable à Argelès-sur-Mer. Le Roussillonnais a, d'ores et déjà, adopté des mesures durables et responsables pour préserver les ressources naturelles et offrir un cadre de vacances respectueux de l'environnement.

Une gestion responsable des espaces verts

Le camping a fait le choix du zéro pesticide et n'utilise aucun désherbant chimique. L'entretien des espaces verts est réalisé uniquement par des méthodes mécaniques et manuelles, garantissant une approche plus respectueuse de la biodiversité locale. De plus, depuis le passage du département en crise sécheresse en 2023, aucune nouvelle plantation n'a été réalisée et l'arrosage des espaces a été totalement supprimé.

Usage de produits d'entretien éco-certifiés

Le camping privilégie des produits d'entretien éco-certifiés, moins polluants et plus respectueux des milieux naturels.

Tendre vers le label "Accueil Vélo"

Camping 3 étoiles, labellisé Qualité Tourisme Occitanie Sud de France, Le Roussillonnais vise l'obtention du label "Accueil Vélo", afin de contribuer au développement du cyclotourisme sur le territoire.

Chasse aux fuites et au gaspillage d'eau

L'eau étant une ressource précieuse, Le Roussillonnais s'est engagé dans une gestion optimisée de sa consommation. Tous les robinets ont été équipés de mousseurs, qui permettent de réduire le débit d'eau. Parallèlement, une campagne d'amélioration du réseau d'eau, initiée en 2023, a permis de traquer les fuites et de réduire les pertes. Un pas de plus a été franchi, à l'issue de la saison 2024, avec l'installation d'un système de boucle d'eau chaude sanitaire. Grâce à ce dispositif, plus besoin d'attendre que l'eau chauffe : elle circule en continu dans le réseau, évitant ainsi tout gaspillage.

Le camping municipal, en lien avec la Fédération de l'Hôtellerie de plein air, sensibilise ses usagers aux bons gestes à adopter pour contribuer à préserver la ressource en eau. Il a aussi mis un terme aux usages ludiques de l'eau. Finies les batailles d'eau et les soirées mousse !

**UNE ECONOMIE
DYNAMIQUE,
UN TOURISME
4 SAISONS**

Ce qu'il faut retenir !

ENVIRONNEMENT

- Argelès-sur-Mer, Territoire Engagé pour la Nature.
- Remise en perméabilité des sols et création d'îlots de fraîcheur.
- Actions pour plus de sobriété énergétique.
- Préservation du littoral, des espaces naturels et de la biodiversité.
- Gestion de la ressource en eau : usages responsables et solutions innovantes.

AMÉNAGEMENT

- Réduction des surfaces urbanisables (-37% par rapport à la période 2009-2019).
- Augmentation des zones naturelles protégées (+33 hectares).
- Densification urbaine et incitation à la rénovation de l'habitant en centre-ville.
- Protection des zones agricoles et mise en valeur des terres incultes.

MOBILITÉ

- Développement d'un maillage cohérent de voies douces pour favoriser les déplacements à vélo et à pied.
- Élaboration d'un Schéma des mobilités durables.
- Mise en place d'un service public Mobilités.

CADRE DE VIE

- Argelès-sur-Mer, "Ville 3 fleurs".
- Gestion différenciée des espaces verts et Charte de l'Arbre.
- Lutte contre les déchets abandonnés.
- Risques naturels : des dispositifs de prévention pour protéger la population et le territoire.

POUR VOS ENFANTS

- Construction de la cuisine centrale et promotion du "bien manger".
- Des solutions de mobilité qui favorisent l'autonomie.
- Création de nouveaux lieux de vie, en plein air.
- Éducation à l'environnement et au développement durable.

FESTIVITÉS

- Des festivités engagées, comme la Foire des éleveurs et producteurs dans les Albères et le Festival Urb'Art.
- Des invitations à agir ensemble pour des festivités éco-responsables.

SERVICES PUBLICS

L'Office de Tourisme, le Camping municipal Le Roussillonnais et le port d'Argelès déploient des actions concrètes pour limiter leur impact environnemental et encourager un tourisme plus responsable.

Directeur de publication :
Antoine Parra, maire d'Argelès-sur-Mer

Conception - Rédaction - Maquette :
Service communication :
Christophe Prévost-Debaisieux
Delphine Bastide

Photos :
Ville d'Argelès-sur-Mer
Office de Tourisme
Frédéric Hédelin

Hôtel de Ville
Allée Ferdinand Buisson
66700 Argelès-sur-Mer
Tél. 04 68 95 34 52
com@ville-argelessurmer.fr

Impression : Web Service Production
Tirage : 9 500 exemplaires

Mars 2025

**EN ACTION
POUR UNE
VILLE
DURABLE**

**Nous l'avons fait pour vous,
nous l'avons fait avec vous !**



Hôtel de Ville
Allée Ferdinand Buisson,
66 700 Argelès-sur-Mer